

1	Chantiers du Grand Paris Express : déjà un demi-milliard d'euros pour les PME et ETI.....	1
2	Grand Paris Express : feu vert pour un nouvel emprunt d'un milliard d'euros	2
3	Manuel Flam (Grand Paris Habitat) : Son ambition pour le Grand Paris du Logement	3
4	Paris et Los Angeles assurées d'avoir les JO 2024 et 2028 si elles se mettent d'accord	6
5	JO 2024 et 2028 : trois scénarios possibles pour Paris et Los Angeles	7
6	Qui accueillera le village de l'expo universelle ?	8
7	Brexit : la finance répond "Yes, but" à Edouard Philippe.....	10
8	Edouard Philippe : «La pression fiscale sera réduite de près de 11 milliards en 2018»	11
9	Budget 2017 : Darmanin dégage un miniplan de rigueur	15
10	Voiture électrique: les carences de M. Hulot	17
11	Reprise de GM&S : quelques avancées à l'issue d'une réunion à Bercy.....	18
12	Embouteillage dans les aéroports aux contrôles aux frontières.....	19
13	Le retour en grâce de la destination France.....	21
14	Gouvernement et professionnels veulent renforcer encore la politique touristique	21
15	Arkema mise sur l'Asie pour doper ses profits	23
16	Code du travail : l'exécutif envisage des négociations sans syndicat dans les PME	24
17	La piste du référendum à l'initiative de l'employeur	25
18	Édouard Philippe saisit le Cese de trois sujets sensibles	26
19	Moralisation de la vie publique : le Sénat contre l'interdiction des emplois familiaux	27
20	Les Républicains s'écharpent sur les sanctions contre les «constructifs»	28
21	Travailleurs détachés : première victoire judiciaire pour la « clause Molière »	29
22	Défense : les pièges de la relation franco-allemande.....	31
23	Nord Stream 2, la nouvelle guerre froide du gaz	33
24	Nouveaux affrontements meurtriers au Venezuela	35

::: ILE-DE-FRANCE

94.CITOYENS.COM – 11/07/2017

1 Chantiers du Grand Paris Express : déjà un demi-milliard d'euros pour les PME et ETI



Alors que tous les marchés de génie civil de la ligne 15 Sud du Grand Paris Express ont désormais été attribués et que 43 chantiers seront en cours simultanément d'ici la fin 2017, les premiers paiements ont été versés aux entreprises et ont représenté au total 1,79 milliard d'euros entre 2013 et 2017.

De quoi rendre concrètes les retombées économiques attendues de ce chantier du siècle. Au global, l'investissement global de la ligne 15 Sud est estimé à environ 6 milliards d'euros dont 3,7 milliards pour les seuls travaux de génie civil, soit 1 % du PIB annuel de la région Île-de-France, souligne la Société du Grand Paris Express (SGP), l'établissement public d'Etat maître d'ouvrage du projet.

Alors que l'établissement s'est engagé à accorder 20% du montant des marchés directement aux PME, 12% des premiers paiements ont été à ces dernières, ainsi que 20% aux ETI (Entreprises qui comptent entre 2500 et 5000 salariés), soit au total environ 570 millions d'euros. « En nombre d'entreprises, la proportion est bien plus élevée puisque 72 % des fournisseurs de la SGP sont des PME (60,8 % de PME et 11 % d'ETI). Cela représente 963 fournisseurs sur 1306 au total. Enfin, 61 % de ces PME/ETI ont leur siège en Ile-de-France », détaille la SGP. Le détail de ces statistiques est issu de l'Observatoire des PME lancé par la SGP avec la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Paris Île-de-France, la Chambre de métiers et de l'artisanat (CRMA) Île-de-France, la Confédération des petites et moyennes entreprises Île-de-France et Paris, la Fédération régionale des transports publics (FRTP), la Fédération française du bâtiment (FFB) et le Medef Île-de-France à la demande des PME. 163 PME travaillent actuellement sur les chantiers

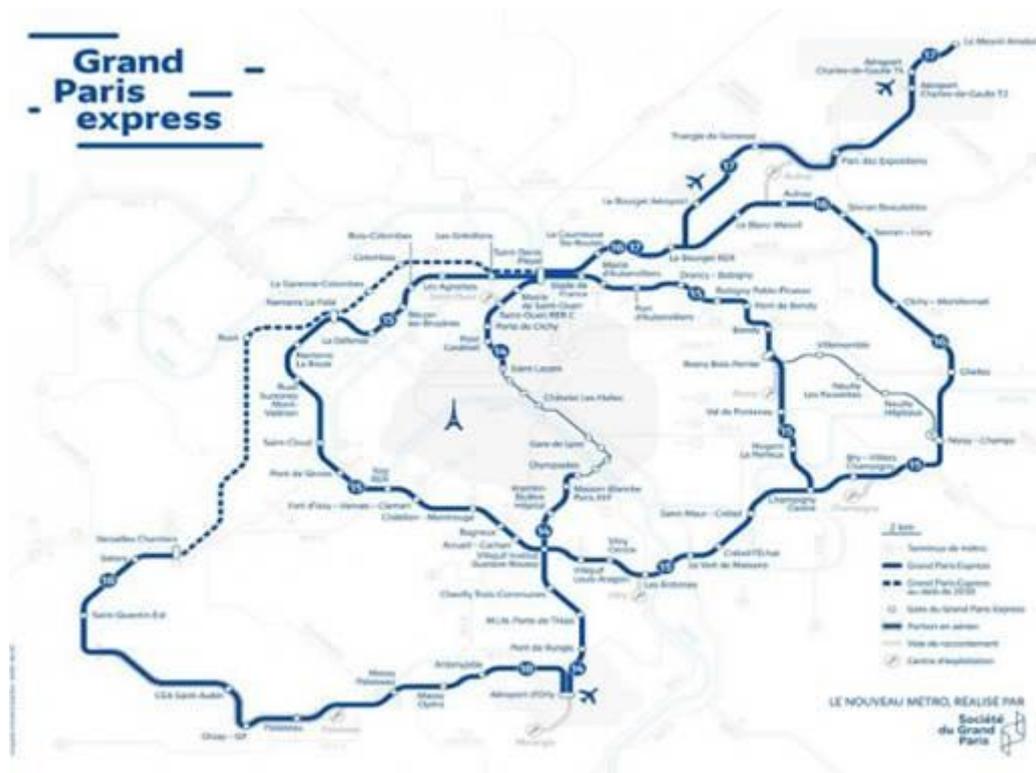
Insertion : l'équivalent de 600 temps plein

Concernant l'insertion, elles représentent aujourd'hui 1,1 million d'heures, « soit 600 équivalent temps plein annuels », détaille la SGP, qui précise que courant 2018, « plus de 5000 salariés seront employés au même moment pour la construction de la ligne 15 Sud ». Concrètement, les entreprises ont du s'engager à faire réaliser 5 % des heures travaillées en insertion. Sur la partie génie civil, 37 contrats de travail ont été signés pour les cinq premiers des huit lots de génie civil de la ligne 15 Sud dont un tiers concerne des jeunes, un autre tiers des bénéficiaires du RSA et le dernier tiers des chômeurs de longue durée, précise encore la SGP.

C.Dubois

BATIACTU – 12/07/2017

2 Grand Paris Express : feu vert pour un nouvel emprunt d'un milliard d'euros



Carte du futur métro du Grand Paris Express (GPE) éditée le 12 mai 2016 par la SGP. © Société du Grand Paris (SGP)

Pour financer le futur métro du Grand Paris Express, la Société du Grand Paris (SGP) a annoncé ce 10 juillet 2017 que son conseil de surveillance avait validé un emprunt d'un milliard d'euros auprès de la Banque européenne d'investissement (BEI). Précisions.

Encore une bonne nouvelle pour le Grand Paris Express. Le conseil de surveillance de la Société du Grand Paris (SGP) a validé le 10 juillet 2017 un second emprunt à hauteur d'un milliard d'euros auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI).

"Face à ses besoins de financements annuels qui vont atteindre deux milliards d'euros dès 2018, l'entreprise poursuit ainsi sa politique de recherche de financements auprès des partenaires institutionnels", a indiqué la Société du Grand Paris dans un communiqué daté du 10 juillet. Par ailleurs, l'opérateur public chargé du pilotage du futur métro express prévu d'ici à 2030 a déjà signé un contrat auprès du fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts (CDC) pour un prêt d'un milliard d'euros le 31 juillet 2015 et un contrat du même montant auprès de la BEI le 11 avril 2016.

Ce projet de grande envergure passe par la modernisation du réseau existant de transports publics en Ile-de-France et la réalisation de 68 nouvelles gares pour un budget de 3,4 milliards d'euros. Il vise également la création de lignes de métro automatique "Grand Paris Express" pour 24,9 milliards d'euros, notamment la ligne 15 qui doit désengorger le réseau actuel et relier entre eux les départements de proche couronne.

Deux conventions de financement signés pour les RER B et D

A noter également, que le conseil de surveillance a autorisé ce lundi la signature de deux conventions de financement de la Société du Grand Paris (SGP) qui soldent ainsi sa contribution de 352 millions d'euros aux schémas directeurs des RER prévus par le plan de modernisation des transports de la région Île-de-France. La première porte sur des études de projets et de travaux du schéma directeur du RER B pour 64,4 millions d'euros et la seconde, de même nature, pour le RER D d'un montant de 15,7 millions d'euros.

Enfin, la SGP a décidé de conforter le financement du prolongement du RER E à l'ouest grâce à une quatrième contribution d'un montant total de 523,48 millions d'euros. "Il s'agit d'un soutien important en faveur d'Eole après trois premières vagues de financement du projet par la Société du Grand Paris : 114 millions d'euros le 24 novembre 2014, 159 millions d'euros le 13 novembre 2015 et 237 millions d'euros le 11 juillet 2016", détaille la SGP. Cette dernière a ainsi engagé les deux tiers de sa contribution financière qui s'élève au total à 1,5 milliard d'euros.

"En soutenant la politique d'emprunt de l'entreprise, les collectivités franciliennes confirment donc le volontarisme de l'Etat qui souhaite doter le Grand Paris, d'ici à 2030, d'un nouveau métro à grande capacité et un réseau ultramoderne", a commenté Philippe Yvin, président du directoire de la SGP.

IMMOWEEK – 12/07/2017

3 Manuel Flam (Grand Paris Habitat) : Son ambition pour le Grand

Paris du Logement



Manuel Flam, Président du Grand Paris Habitat

Pas de perte de temps ! Quand on rencontre Manuel Flam, quand on l'écoute, direct, vif, passionné, on se rend compte que cette phrase pourrait être sa devise. Diplôme de l'Essec en poche, complété par celui de Sciences Po, le ls de Mireille Flam, proche de Bertrand Delanoë ne pouvait manquer l'École Nationale d'Administration : il rejoint la promotion Simone Veil, dont il sort en 2006.

A 26 ans, le voici à Bercy, un lieu de vrai pouvoir et de décisions, adjoint, puis chef du bureau des affaires communautaires et multilatérales à la Direction de la législation scale. Trois ans plus tard, il quitte le vaisseau des bords de Seine pour... le ministère de l'Écologie. Il rejoint la très compétente et estimée Michèle Pappalardo, alors commissaire générale au développement durable... et désormais directrice de cabinet de Nicolas Hulot.

La victoire de François Hollande aux présidentielles de 2012 change la donne : à 33 ans, Manuel Flam sera directeur du cabinet de la bouillante Cécile Duflot, ministre de l'Égalité des Territoires... et du Logement. Mais, le travail de cabinet n'offre pas que des joies : notre homme brûle de « produire du concret ». En juillet 2013, il est donc nommé directeur général du groupe SNI, en charge du logement social : devenir, à 34 ans, DG du premier bailleur social de France ne lui amène pas que des amis.

Dans un landerneau social plus habitué aux rondeurs des fins de banquet, son allure svelte et son langage direct étonnent, agacent et séduisent tout à la fois (cela ne vous rappelle rien ?). Et, là non plus, pas de perte de temps. En six mois, il affiche ses couleurs et ses ambitions : l'objectif affirmé du groupe est de doubler la production de logements sociaux sur le territoire francilien et d'augmenter de 50 % la production dans les zones tenues hors région parisienne. En janvier 2015, voici la création de Grand Paris Habitat, dont Manuel Flam devient président du directoire... et qui va, rappelle-t-il fièrement, « construire à l'horizon 2020, 35 000 logements sociaux et intermédiaires neufs ». Serez-vous étonné si l'on rappelle qu'en 2017, Manuel Flam apparaît pour la cinquième année consécutive en 13ème position du palmarès, réalisé par l'Institut Choiseul, des 100 jeunes leaders économiques français de moins de 40 ans ?

Ce Grand Paris, dont on a parfois parlé comme d'une utopie, semble désormais devenir réalité...

Oui, en effet, pas à pas, nous sommes en passe de construire cette grande métropole française de taille mondiale. La réflexion sur le Grand Paris doit, d'ailleurs, s'inscrire dans le cadre de l'affirmation globale du phénomène métropolitain. Demain, les pays qui connaîtront la croissance économique la plus forte seront ceux qui auront comme locomotives des villes mondes et qui bénéficieront à plein de ce que les économistes appellent " l'effet d'agglomération ". Il n'y a donc aucune question à se poser sur l'importance et la nécessité de construire cette métropole du Grand Paris. Un long chemin a été parcouru entre le moment où Nicolas Sarkozy, en 2008, a lancé ce projet et aujourd'hui. Progressivement, le projet est devenu une réalité, avec la construction du réseau du Grand Paris Express, colonne vertébrale de ce Grand Paris autour de laquelle nous allons construire des logements, des bureaux, des commerces et des équipements publics. Dans ce contexte, le groupe SNI a, lui aussi, beaucoup progressé, en se dotant d'une structure ad hoc, Grand Paris Habitat, qui porte le développement et la réhabilitation des logements du groupe SNI sur le territoire francilien.

Votre ambition, avec Grand Paris Habitat, est de construire le Grand Paris du logement. Pourriez-vous en dire plus ?

Construire le Grand Paris du logement, c'est tout simplement répondre aux besoins extrêmement importants qui existent en Ile-de-France. On estime, en effet, à près de 150 000 le nombre de logements manquants sur le territoire du Grand Paris. L'enjeu est, pour nous, de répondre à cette demande, non seulement en construisant plus de logements en volume, mais aussi en construisant des logements innovants, offrant à nos locataires des services nouveaux fondés sur le déploiement du numérique. Grand Paris Habitat, qui porte les ambitions du groupe SNI sur ce territoire, a d'ores et déjà doublé sa production : nous avons réalisé 1 400 logements sociaux en Ile-de-France en 2015 ; nous en avons produit près de deux fois plus en 2016 (2 700 logements) et prévoyons de construire 6 000 logements sociaux et intermédiaires en 2017. Ceci participe, évidemment, à construire ce Grand Paris du logement, grâce à une intervention réalisée, en particulier, dans des zones dites " porteuses de développement ", généralement proches des sites de gare du Grand Paris Express.

Quelles sont vos alliances pour y parvenir ?

Nous avons construit autour de Grand Paris Habitat une toile de partenariats privilégiés avec la majorité des opérateurs franciliens. Le premier d'entre eux est la Société du Grand Paris (SGP). Notre partenariat avec la SGP vise au relogement de toutes les personnes déplacées dans le cadre de la construction du Grand Paris Express et nous accorde, en échange, un droit de premier regard sur les fonciers des sites de gares. Nous avons également contractualisé des partenariats avec des aménageurs comme Grand Paris Aménagement ou Citallios, mais aussi des collectivités locales, à l'instar du département des Yvelines ou de la commune d'Aulnay-sous-Bois. Un travail de coopération a également été engagé avec l'AP-HP, EDF ou Sogaris. Nous avons construit, avec l'ensemble de ces acteurs et bien d'autres encore, un réseau extrêmement dense pour contribuer au succès du Grand Paris et répondre aux enjeux de la ville de demain. Toutes ces initiatives nous permettent de construire plus encore et de proposer une offre urbaine globale aux collectivités franciliennes, articulant habitat, mobilité, environnement, aménagement urbain, logistique urbaine, services aux locataires... À travers ces partenariats, nous avons réussi à doubler notre production et nous apportons notre pierre à l'édifice de la " smart city " en faveur d'une ville durable, facile à vivre, inclusive et connectée.

Comment se concrétisent les actions avec les promoteurs ?

Nous achetons en bloc, en Vefa, auprès des promoteurs des logements qui seront sociaux ou intermédiaires. En 2016, en France, nous avons fait l'acquisition de plus de 8 000 logements par ce biais ; sur le territoire du Grand Paris, ce sont près de 4 000 logements qui ont été achetés par la SNI pour un investissement total d'environ 1 milliard d'euros. Notre objectif est de maintenir, chaque année, sur ce rythme, notre effort de production.

L'idée du Grand Paris, c'est aussi décroïsonner, relier, intégrer ceux qui jusqu'alors étaient à l'écart, notamment les quartiers dits populaires et les banlieues sinistrées... Quelle est l'action que vous conduisez, le cas échéant, en ce sens ?

Nous construisons des logements, bien sûr, mais aussi et surtout du lien social ! Par exemple, nous avons bâti avec l'AFPA un partenariat visant à installer gratuitement, aux pieds de nos résidences de logement social, des permanences de cet organisme chargé d'une mission de service public importante, à savoir la formation professionnelle des adultes. Nous l'avons fait dans une logique de " circuit court " d'orientation vers la formation et l'emploi : offrir à nos locataires un contact direct avec les services publics et contribuer à leur intégration sociale et professionnelle. D'autres initiatives sont en cours : nous travaillons actuellement avec Emmaüs Connect à la mise en place d'actions de lutte contre la précarité numérique. Alors que la dématérialisation des services publics s'accélère en France, la précarité numérique touche plus de 40 % des publics en situation de précarité sociale, contre 16 % de la population française. Nous devons être particulièrement attentifs à ce que nos locataires les plus précarisés disposent d'un bagage numérique minimum pour ne pas être doublement exclus et, au contraire, faire du numérique un levier de leur insertion.

Vous plaidez d'ailleurs pour une révolution énergétique et numérique. Qu'est-ce que cela signifie ?

Le plus important, pour un opérateur comme Grand Paris Habitat, est d'offrir aux résidents les services les plus modernes qui existent. Aujourd'hui, ce qui est recherché par les consommateurs, par nos locataires, c'est la personnalisation du service. Avec la gestion locative traditionnelle, les bailleurs sociaux ne peuvent pas y apporter satisfaction. Mais justement, le numérique permet cette personnalisation de masse. Il nous faut donc doter nos ensembles immobiliers d'une couche

numérique qui permet de proposer de nouveaux services, adaptés aux besoins de chacun. Ceci est en œuvre dans plusieurs de nos résidences.

Quelques exemples ?

Dans une de nos résidences, à Palaiseau (91), nous expérimentons le Li-Fi en " indoor ", c'est-à-dire à l'intérieur même des logements. Cette nouvelle technologie (Wi-Fi par la lumière) permet une géolocalisation très fine et trouve, par exemple, comme application l'installation de fauteuils médicalisés et connectés, transmettant les données métaboliques de nos résidents les plus âgés au centre de soins auxquels ils sont rattachés. Autre exemple : notre partenariat avec YesPark permet, grâce à une application dédiée, d'ouvrir nos parkings à des utilisateurs extérieurs et d'optimiser les places par le " foisonnement ". Nouvelles offres pour les habitants, baisse des charges ou amélioration de la sécurité des parkings grâce à la fréquentation, tout le monde est gagnant. Nous sommes dans ce train de la transition numérique : tous les domaines de notre activité et tous les métiers du groupe sont impactés par la révolution en cours.

Quid de la rénovation du parc ?

Un milliard d'euros est consacré à la réhabilitation de notre parc immobilier, de la maintenance avec des travaux légers à la réhabilitation lourde, par exemple en zone Anru. Ces travaux sont notamment financés par des prêts de haut de bilan bonifiés, mais aussi par la Banque Européenne d'Investissement. Nous baissions considérablement la consommation énergétique de nos logements et en améliorons la performance. Nous travaillons depuis déjà 10 ans à l'atteinte de ce type d'objectifs plus ambitieux encore aujourd'hui puisque nous visons, d'ici 2021, la rénovation thermique de 25 000 logements au sein du groupe.

Catherine Bocquet

LE PARISIEN – 12/07/2017

4 Paris et Los Angeles assurées d'avoir les JO 2024 et 2028 si elles se mettent d'accord



La maire de Paris Anne Hidalgo et son homologue de Los Angeles, Eric Garcetti (à gauche), aux côtés du président du CIO, l'Allemand Thomas Bach,

mardi, à Lausanne, à l'issue de la session extraordinaire du Comité international olympique.

Réuni en session extraordinaire ce mardi, le comité international olympique a approuvé le principe d'une double attribution des JO le 13 septembre à Lima. Paris et Los Angeles sont invitées à se mettre d'accord.

Les membres du CIO n'ont pas réservé de surprise de dernière minute. Réunis à Lausanne, les 83 présents (sur 95) ont adopté le principe de la double attribution des JO 2024 et 2028. Il y a donc de grandes chances que deux villes-hôtes soient désignées lors de la 130e session du comité olympique qui se tiendra à Lima le 13 septembre prochain. Et pour cause, seules deux villes sont encore en course : Paris et Los Angeles.

Le CIO a donné mardi après-midi pouvoir à la commission exécutive d'entamer des discussions avec les deux villes afin de trouver un accord tripartite. Si un tel accord est trouvé entre Paris, Los Angeles et le CIO, la session de Lima ratifiera l'accord et désignera la ville hôte pour 2024 et pour 2028. A l'inverse, si cet accord n'est pas trouvé, le CIO reviendra au processus normal de

désignation à Lima et n'élira que la ville-hôte de 2024. Dans ce cas de figure, la perdante ne «récupérera» pas automatiquement les Jeux de 2028.

Ce scénario apparaît toutefois peu probable. Peu après l'annonce du CIO, Anne Hidalgo et Eric Garcetti, les maires de Paris et de Los Angeles, sont apparus main dans la main sur la scène, face aux membres du comité.

Le CIO pousse pour un accord

Peu après l'ouverture des discussions, en début d'après-midi, Thomas Bach, le président du CIO, avait rappelé son souhait d'ouvrir le processus de candidature pour 2028 seulement aux villes de Paris et Los Angeles, ajoutant que la ou les deux candidates devraient apporter des garanties sur leur capacité à organiser les JO 2028. Bach avait alors plaidé pour la création d'une commission afin de trouver un accord entre les deux mégapoles et le CIO d'ici au 13 septembre.

«Si nous parvenons un accord avec une ville, la session de Lima permettra de ratifier l'accord tripartite (entre Paris, Los Angeles et le CIO)», avait résumé peu après l'Australien John Coates, membre du CIO. «Si aucun accord n'est trouvé, nous reviendrons à un vote pour désigner la ville hôte en 2024».

Plus tôt dans la journée, Los Angeles et Paris avaient défendu leur projet pour les Jeux 2024 devant les membres du CIO. La candidature parisienne a bénéficié d'un soutien de poids avec la venue du président Emmanuel Macron.

Sandrine Lefèvre

LE PARISIEN – 12/07/2017

5 JO 2024 et 2028 : trois scénarios possibles pour Paris et Los Angeles



Mardi, le CIO a validé le principe de la double attribution (2024 et 2028). Paris est donc quasi assurée d'accueillir les Jeux. Sans doute en 2024. Voici les trois scénarios à envisager.

Paris en 2024, Los Angeles en 2028. Très probable

Dès que l'idée de désigner simultanément les villes hôtes pour 2024 et 2028 a été lancée, Paris s'est clairement positionné. «Notre projet est fait pour 2024 et seulement pour 2024», répètent depuis les leaders de la candidature. Les communicants n'ont de cesse d'avancer les arguments : des terrains (ceux du village olympique et du centre nautique) réservés jusqu'en 2024, la possibilité de fêter le centenaire des derniers JO dans la capitale, des enchères autour des droits télé en Europe qui pourraient grimper en cas de JO à Paris dans sept ans, des sponsors européens (ceux qui manquent au CIO) prêts à arriver si Paris obtenait les JO rapidement... Même si, mardi soir, Anne Hidalgo a davantage mis les formes — histoire de ne pas heurter le mouvement olympique en ce jour jugé «historique» — elle n'entend pas changer de stratégie.

Ne pas obtenir les JO de 2024 serait vécu comme un nouvel échec. Côté Los Angeles, le maire, Eric Garcetti, et Casey Wasserman, président de la candidature, ont depuis longtemps ouvert la porte, pointant, encore mardi matin, le fait qu'ils n'avaient jamais posé (contrairement à Paris) d'ultimatum concernant 2024. Accepter 2028 permettrait aux Américains de se donner quatre ans de plus pour mettre en place le réseau de transport annoncé, de bénéficier d'une compensation financière de quelques centaines de millions d'euros et d'endosser le rôle de véritable sauveur du mouvement olympique.

Los Angeles en 2024, Paris en 2028. Peu probable

À la question «Seriez-vous prête à accepter 2028 ?», Anne Hidalgo s'en est sortie par une pirouette. «J'entre avec beaucoup de confiance dans ce processus historique», a-t-elle répondu avec un immense sourire. Même question à Eric Garcetti, même sourire. «Je suis prêt à accompagner Los Angeles... et Paris dans l'organisation des Jeux olympiques de 2028.» Officiellement, aucun des deux maires ne lâche prise.

Mardi matin, lors de leur présentation devant le CIO, les Américains ont insisté : «Nous sommes là pour 2024 et nous espérons que ce sera 2024.» Signe que les discussions seront âpres ? On voit mal néanmoins Paris changer de cap. Il faudrait trouver un autre site pour le village olympique. Depuis deux ans, ils travaillent sur un village sur l'île Saint-Denis. Même si lors de l'étude de faisabilité, il y a trois ans, un scénario avait été imaginé dans le Val-de-Marne, du côté de Rungis et Orly, impossible de le ressortir des cartons en aussi peu de temps. Paris serait alors obligé de refaire des études de faisabilité, de revoir sa copie en matière de compacité des sites... Garder les terrains en Seine-Saint-Denis quatre ans de plus est également exclu. «Comment expliquer aux habitants qui attendent depuis des années qu'on ne construira pas leurs appartements et leur école parce qu'on a décidé d'organiser les JO en 2028 ?» souffle un proche du dossier. Los Angeles serait ravi des JO en 2024. Pour Paris, 2028 est inenvisageable.

Un vote à Lima le 13 septembre. Très peu probable

Sans accord, le CIO reviendra au scénario initial : un vote à Lima (Pérou) pour attribuer les JO de 2024, et seulement ceux de 2024. Le perdant n'héritera pas de 2028. Paris, qui a peaufiné sa présentation de mardi et qui poursuit son lobbying, se prépare à cela. Au cas où désormais, même si les échanges de mardi — sur fond de «volonté d'accompagner le CIO» — laissent penser qu'on n'en arrivera pas là. En cas de vote à Lima le 13 septembre, Paris semblerait avoir l'avantage. Pour l'emporter, il lui faudrait miser sur le soutien, a priori, de 43 membres du CIO (en comptant les 6 membres qui ne votent pas et ceux qui seront absents). C'est risqué, suicidaire même, mais il est possible qu'au scénario «Jeux olympiques en 2028», les Français préfèrent le vote. Une façon aussi de mettre la pression sur Los Angeles. Car dans ce type de négociations, c'est la ville qui se trouve en position la moins favorable qui est la plus à même de céder. Or, la dernière tendance serait défavorable à la Cité des anges...

LE PARISIEN – 12/07/2017

6 Qui accueillera le village de l'expo universelle ?



Ils vont enfin savoir. Les candidats pour accueillir le village global de l'exposition universelle 2025 si celle-ci a lieu en France seront fixés ce mercredi. La décision, qui devait initialement être prise le 26 juin dernier, avait été reportée.

Quatre sites restent en lice : le triangle de Gonesse (Val-d'Oise), Paris-Saclay (Essonne), Val-d'Europe (Seine-et-Marne) et le canal de l'Ourcq (Seine-Saint-Denis). Le Val-de-Marne, un temps candidat, a préféré renoncer en avril dernier.

Le choix sera effectué par les responsables du groupement d'intérêt public (GIP) formé de représentants de l'Etat, la région Ile-de-France, la métropole du Grand Paris, la ville de Paris et d'Expofrance 2025. Un jury a auditionné les représentants des différents candidats le 20 mai dernier, avant de visiter les différents sites en juin. Le nom de la ville qui accueillera l'exposition universelle sera connu en novembre 2018. Paris est en concurrence avec Osaka (Japon), Ekaterinbourg (Russie) et Bakou (Azerbaïdjan).

VAL D'EUROPE (SEINE ET MARNE)

Pour accueillir le village global de l'exposition universelle 2025, le Val d'Europe a présenté un site de 265 hectares disponible et sans contrainte à l'intérieur et à l'est du boulevard circulaire. Cet axe routier englobe notamment Disneyland Paris ainsi que la gare RER et TGV de Marne-la-Vallée Chessy.

La gare de Marne-la-Vallée Chessy, premier hub TGV du pays avec 54 villes desservies par jour, symbolise l'offre de transports déjà existante, l'un des gros points forts de la candidature.

Il faut y ajouter trois accès directs à l'A4, deux gares RER dont celle de Val d'Europe Serris et un temps de trajet supposé jusqu'à Roissy-Charles-de-Gaulle inférieur à dix minutes en navettes.

EST ENSEMBLE (SEINE-SAINT-DENIS)

Le village global porté par l'établissement public Est Ensemble (*) pour la Seine-Saint-Denis s'étendra sur 230 ha sur la plaine de l'Ourcq, sur les parcelles de la Zac du port de Pantin, du parc de la Bergère de Bobigny, mais aussi sur les anciennes carrières de la Corniche des Forts (Romainville). La zone le long du canal sera payante pour le public.

Quels atouts ? Un village situé aux portes de Paris. Une bonne desserte des axes routiers, avec l'A86 et l'A3, la proximité avec l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle situé à 40 minutes en voiture. L'objectif d'un bilan carbone nul voire négatif, en adéquation avec le thème de l'exposition universelle, avec l'installation de panneaux solaires, d'éoliennes, l'utilisation de la géothermie sur le site.

Mais il reste une offre hôtelière à renforcer. Est Ensemble ambitionne de l'augmenter de 50 % d'ici à 2025 pour atteindre 6 500 chambres au minimum.

LE PLATEAU DE SACLAY(ESSONNE)

Le village global de l'Exposition universelle se situerait sur le secteur de Corbeville, à Orsay, sur le plateau de Saclay.

Le site choisi pour le village est actuellement une zone d'aménagement concerté (ZAC), autrement dit, des terrains vides, et des champs, situés à l'ouest du campus de l'Ecole Polytechnique et à l'est du Commissariat à l'énergie atomique et aux alternatives (CEA).

Le site de Paris Saclay « est le seul à être complètement dans le thème de l'Exposition universelle », promet François Durovray, une thématique, en 2025 qui s'articulera sur « la connaissance » et « l'environnement ». C'est un territoire d'innovation qui dispose de 300 laboratoires, 10.500 enseignants chercheurs, et 70 000 étudiants. « En plus, Saclay dispose de terres agricoles les plus fertiles qu'il soit », rappelle Cédric Villani, député LREM de la 5e circonscription du département.

En négatif, un déficit de transports en commun et peu d'offre hôtelière.

LE TRIANGLE DE GONESSE (VAL D'OISE)

Porté par le conseil départemental du val-d'Oise, le projet du triangle de Gonesse s'étend sur un site comprenant entre 100 et 140 hectares (suivant les configurations), sur la commune de Gonesse, entre les aéroports de Roissy et du Bourget.

Composé actuellement de terres agricoles, l'espace doit être aménagé dans un futur proche, pour accueillir la ZAC du triangle de Gonesse. Celle-ci comprendra notamment le grand complexe de loisirs EuropaCity et son immense centre commercial, projet du groupe Auchan et dont l'ouverture est prévue pour 2024.

Les points forts : un important maillage de transports, avec notamment les aéroports, mais aussi les autoroutes A1 et A3, les RER B et D, ou encore la gare de la ligne 17 du Grand Paris Express qui sera inauguré en 2024.

Les détracteurs pointent une consommation, qualifiée d'excessive, de terres agricoles.

A.Metivier, R.Chiron, E. Dahan, C. Lefèvre

7 Brexit : la finance répond "Yes, but" à Edouard Philippe



"France is back" a lancé Edouard Philippe devant un parterre de décideurs de la finance de tous horizons au forum de Paris Europlace ce mardi.

Les banquiers sont intéressés par les mesures annoncées par le Premier ministre, venu leur vanter l'attractivité de Paris au forum Europlace. Ils demeurent toutefois prudents dans leurs projets de relocalisation d'emplois de Londres sur le continent.

Quelques mots dans un anglais plutôt fluide et un slogan : « Paris is ready and France is back ! » Le Premier ministre Edouard Philippe est venu présenter au gratin de la finance internationale réuni ce mardi au forum Europlace, l'association de promotion de la place de Paris, ses mesures dévoilées vendredi dernier pour que « les acteurs financiers viennent et reviennent en France créer des emplois et des richesses : nous sommes déterminés à relever ce défi », a-t-il martelé, et ce, « par tous les moyens ». Un défi qui n'est pas gagné d'avance, malgré l'opportunité unique que constitue le Brexit.

« L'attractivité ne se décrète pas, elle se démontre », a reconnu le Premier ministre, qui a voulu convaincre la communauté financière que « l'attractivité dépasse les questions de coût - du travail, notamment - et de fiscalité, même si ce sont des sujets auxquels il faut apporter des solutions. Il y a la qualité de vie, la capacité de scolariser ses enfants, de se brancher rapidement sur l'ensemble des places financières. S'installer, travailler, vivre à Paris, ce n'est pas exactement la même chose qu'à Londres ou à Francfort. Manger, sortir, se soigner à Paris, à Londres ou à Francfort, non plus », a-t-il relevé, tout en sous-entendus.

"Mon ennemie la finance" a laissé des traces

Devant les grands banquiers attablés, il a attaqué le plat de résistance, ses mesures pro-business : « Nous nous sommes engagés sur un chemin fiscal, juridique, notamment en matière de droit du travail, qui est un chemin de traverse », a-t-il fait valoir. Certaines de ces mesures sont spécifiques au secteur comme l'élimination de la tranche la plus haute de la taxe sur les salaires ainsi que la disparition de l'extension de la taxe sur les transactions financières sur les opérations intra-journalières. D'autres sont plus d'ordre général et de nature à changer la perception de la France comme un enfer fiscal pour les hauts revenus, à l'image de « la suppression de l'impôt sur la fortune pour le transformer en impôt sur la fortune immobilière et la mise en place d'un prélèvement fiscal unique sur le revenu du capital et les plus-values, de l'ordre de 30% », dans un calendrier « rapide et resserré ». « Nous voulons que Paris devienne le nouveau premier centre financier européen après le Brexit », a-t-il insisté.

Si l'assistance a applaudi les efforts linguistiques du chef du gouvernement et la tonalité du discours, les relocalisations de bataillons de banquiers étrangers à Paris sont loin d'être acquises.

Même le patron de HSBC, seule banque à avoir officiellement choisi la capitale française comme base de repli post-Brexit, s'est montré prudent. Stuart Gulliver a confirmé qu'il envisageait de rapatrier environ 1.000 personnes (sur 43.000 employés de HSBC au Royaume-Uni) qui n'auraient plus le droit de poursuivre leur activité avec des clients européens, « peut-être moins en cas de soft Brexit ». Il a souligné les atouts de Paris, où HSBC possède « déjà une banque, le CCF, et toutes les licences nécessaires - ce serait irrationnel d'aller ailleurs », et du marché français qui est « rentable pour les banques », à la différence de l'Allemagne, par exemple. Mais il s'est montré circonspect sur la pérennité des mesures annoncées par le président Macron et son Premier ministre, dans un pays réputé pour son instabilité fiscale. « Les déclarations de François Hollande sur 'mon ennemi, c'est la finance' sont encore dans les esprits », a-t-il confié. « Le package de réformes est très, très positif, mais chacun veut voir si ce sera un changement radical qui s'inscrit dans la durée. Il est encore très tôt pour savoir s'il y aura un second mandat » pour l'actuel président, a-t-il relevé, lors d'une table ronde juste avant le déjeuner de place.

La "porte ouverte" de JP Morgan

Le patron de JP Morgan, la première banque américaine en termes d'actifs, Jamie Dimon, a évoqué l'éventualité de transférer « des centaines d'employés vers des centres européens où nous possédons des licences, Francfort, Dublin, Luxembourg » - mais pas Paris. Le dirigeant de la filiale française, Kyril Courboin, n'avait pas caché que le droit du travail, jugé très protecteur en France, constituait un handicap pour Paris dans la course à l'attractivité des places financières post-Brexit. Cependant, Jamie Dimon a ouvert la porte : « La localisation de l'entité juridique et celle des salariés sont deux choses différentes. Nous avons déjà les licences à Francfort. Nous allons probablement utiliser notre banque à Francfort, mais les collaborateurs pourraient être à Paris, aux Pays-Bas, à Madrid ou ailleurs dans l'UE », a-t-il déclaré lors de la même table ronde avant l'allocution du Premier ministre.

Le directeur général de JP Morgan n'a pas exclu de devoir déplacer beaucoup plus de monde - la banque d'affaires américaine emploie 16.000 personnes au Royaume-Uni dont les trois quarts travaillent pour des clients européens (les grandes entreprises) - sous la pression des régulateurs (fonctions juridiques, conformité, etc.). En revanche, il a écarté l'idée de rapatrier à New York une grande part des effectifs, parfois brandie comme une menace par la finance londonienne. « Les Etats-Unis n'en bénéficieront que très peu, ce ne serait pas substantiel », a-t-il estimé.

La Société Générale vote Paris (pas UBS)

L'impact du Brexit ne concerne pas que les banques étrangères : les banques françaises aussi vont devoir rapatrier une partie de leurs effectifs de Londres vers le continent pour continuer à servir les clients du marché unique. Le patron de la Société Générale, Frédéric Oudéa, également présent à la conférence Europlace, a indiqué à Reuters qu'il envisageait de transférer quelques centaines de personnes de son activité de banque d'investissement. « Dans ce scénario-là, à la lumière des décisions prises par le gouvernement, nous allons concentrer les relocalisations en France », a-t-il précisé, évoquant une fourchette de 300 à 400 postes concernés sur 2.000 actuellement à Londres chez SG CIB.

En revanche, Paris ne figure semble-t-il pas dans la shortlist d'UBS : la banque suisse, à laquelle la justice française réclame 1,1 milliard d'euros pour avoir démarché illégalement de riches clients potentiels en France afin qu'ils ouvrent des comptes en Suisse pour échapper à l'impôt, a cité Francfort, en priorité, et Madrid et Amsterdam comme points de chute privilégiés.

Vidéos : <http://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/brexit-la-finance-repond-yes-but-a-edouard-philippe-743579.html>

Delphine Cuny

::: ECONOMIE

LES ECHOS – 12/07/2017

8 Edouard Philippe : «La pression fiscale sera réduite de près de 11 milliards en 2018»



INTERVIEW - Le Premier ministre déclare aux « Echos » vouloir « créer un effet de souffle fiscal pour l'emploi et la croissance ». La taxation forfaitaire des revenus du capital sera appliquée dès l'an prochain. Pour le budget 2018, l'exécutif vise une croissance de 1,7 % et un déficit ramené à 2,7 % de PIB.

Depuis votre discours de politique générale, le rythme des baisses d'impôt a suscité beaucoup de débats, voire d'incompréhensions. Quelle sera l'ampleur de la diminution des prélèvements obligatoires en 2018, pour les ménages et les entreprises ?

J'avais indiqué dès ce discours que la baisse des prélèvements représenterait 1 point de PIB, soit environ 20 milliards d'euros sur l'ensemble du quinquennat. Nous avons décidé d'en réaliser plus de la moitié dès l'année prochaine. La pression fiscale sera réduite de près de 0,6 point de PIB, soit un montant proche de 11 milliards. C'est un effort considérable.

Vous aviez parlé d'une baisse de 7 milliards d'euros samedi dernier. Pourquoi avoir changé de braquet ? Avez-vous été sensible aux critiques de certains économistes ?

Habituellement, les arbitrages fiscaux se font en août, et lors du discours de politique générale, qui porte sur la politique des années à venir, j'avais volontairement laissé ouvertes certaines questions sur le rythme des baisses d'impôts, comme par exemple pour la taxe d'habitation. Mais dans le courant de la semaine dernière, avec le président de la République, nous avons décidé d'accélérer ce rythme, afin de maximiser les effets économiques de cette stratégie.

Qu'attendez-vous de ces mesures ?

Nous voulons provoquer un effet de souffle fiscal en faveur de l'investissement, de l'emploi et de la croissance. Entendons-nous bien : je ne crois pas que le seul instrument fiscal suffise à résoudre tous les problèmes économiques de la France. Il s'agit d'un élément d'une politique globale, cohérente, avec le plan d'investissements de 50 milliards, avec la réforme du droit du travail et toutes les réformes sociales - formation, apprentissage, retraites, assurance-chômage, etc. - qui vont être menées rapidement. Nous voulons donner confiance aux acteurs économiques, avec de la visibilité et des engagements précis.

Vous anticipez un choc de confiance ?

La confiance ne se décrète pas, elle se crée puis se constate.

Concrètement, quels impôts vont baisser en 2018 ?

D'abord, une première étape de la réforme de la taxe d'habitation va être engagée. Cela représentera environ 3 milliards de baisses d'impôt en 2018. Je tiens à discuter des modalités précises et des compensations nécessaires avec les collectivités locales, lors de la conférence des territoires qui se tiendra lundi prochain. Je rappelle par ailleurs que les cotisations sociales des salariés vont nettement diminuer au 1er janvier 2018, ce qui augmentera le pouvoir d'achat des actifs. Le message est clair : le travail doit payer !

La CSG va augmenter pour financer ces baisses de cotisations. Pourquoi ne précisez-vous pas les compensations envisagées pour les fonctionnaires et les travailleurs indépendants, qui craignent, eux, de voir leur pouvoir d'achat baisser ?

Le principe de ces compensations a été clairement affirmé, et nous souhaitons discuter des modalités avec les intéressés. Mais j'insiste : il n'y aura pas de perte de pouvoir d'achat pour les indépendants et les fonctionnaires. Il y aura des mesures de compensation pour ces deux catégories.

Qu'en est-il de la fiscalité du capital ?

La réforme de l'ISF sera appliquée intégralement en 2018. Nous allons créer en lieu et place un impôt sur la fortune immobilière (IFI), de façon à ce que le patrimoine qui n'est pas immobilier ne soit pas taxé. Les seuils et les taux ne seront pas modifiés, et l'abattement de 30% sur la résidence principale sera conservé. C'est 3 milliards d'euros qui sont rendus aux Français.

Il s'y ajoutera la mise en oeuvre, là encore dès l'année prochaine, du prélèvement forfaitaire unique sur les revenus de l'épargne d'environ 30 %, qui représentera une baisse d'impôt d'environ 1,5 milliard d'euros. Les produits défiscalisés comme le Livret A seront toujours exemptés.

L'assurance-vie conservera son régime fiscal actuel, seuls les nouveaux flux d'investissements au-delà de 150.000 euros seront concernés par le prélèvement forfaitaire.

Allez-vous remettre en cause les mesures fiscales prises à la fin du quinquennat Hollande ?

Non. Elles n'étaient pas financées, mais nous les appliquerons et nous trouverons les financements. Il y aura notamment une nouvelle étape de baisse de l'impôt sur les sociétés. Le taux de l'impôt sur les sociétés sera ramené à 25% d'ici 2022.

Au final, quel niveau de croissance attendez-vous pour l'année prochaine avec ces baisses d'impôts ?

La priorité donnée à l'investissement et la prévisibilité que nous allons donner à tous les acteurs économiques auront un effet sur la croissance. Pour autant, nous restons prudents pour asseoir notre crédibilité budgétaire. Nous visons donc une croissance de 1,7% l'an prochain, après le 1,6% qui est attendu cette année.

Comment financez-vous vos nombreuses baisses d'impôts ?

Nous le ferons par une maîtrise de la dépense. Concrètement, il s'agira donc bien d'une stabilité en volume (hors inflation) de l'ensemble de la dépense publique ; sur l'Etat stricto sensu, cela devrait signifier une stabilité en valeur. Cela devrait représenter au moins 20 milliards d'euros d'économies en 2018.

Est-ce que cela vous permet de réduire significativement le déficit ?

Nous visons un déficit en dessous de 3 % du PIB en 2018. Plus précisément, le document d'orientation budgétaire que nous avons transmis au Parlement indique que nous visons un déficit de 2,7 % l'an prochain. Mais je ne suis pas un fétichiste du chiffre. Mon objectif politique est d'être en dessous de 3 %, grâce au retour de la confiance.

Vous expliquiez la semaine dernière que la « France danse sur un volcan » en référence à l'explosion de la dette. Celle-ci va-t-elle reculer ?

La stratégie que nous menons vise également à ramener à un niveau moins insoutenable l'endettement public. Celui-ci devra reculer de 5 points de PIB durant le quinquennat.

Pensez-vous que cela suffira à restaurer la confiance des partenaires européens ?

Je sais que la France a beaucoup à faire pour restaurer une crédibilité budgétaire de moyen terme. Mais nous avons un chemin assez clair avec des réformes structurelles, qui, je le pense, convaincront nos partenaires européens.

Pour faire vos économies, faut-il s'attendre à des réductions d'effectifs dans la fonction publique dès 2018 ?

L'objectif, c'est la maîtrise de la dépense publique. Compte tenu du poids de la masse salariale dans ces dépenses, il y a nécessairement une part de l'effort qui doit en provenir. Cela ne veut évidemment pas dire qu'on réduira le salaire des fonctionnaires. Mais je ne suis pas sûr qu'annoncer un chiffre annuel de baisse des effectifs ait beaucoup de sens en la matière. La bonne méthode n'est pas de décréter d'en haut un quantum.

Le vrai travail doit se faire ministère par ministère, et même direction par direction, pour voir ce qui est essentiel et les postes qui peuvent ne pas être remplacés lors des départs en retraite, mais aussi ce qu'on peut faire autrement. C'est ainsi qu'on pourra décider de la gestion des ressources humaines pour atteindre nos objectifs. Cela prend nécessairement un peu de temps. C'est exactement la méthode que j'ai employée au Havre.

Faut-il mettre la pression sur les collectivités locales pour qu'elles participent à l'effort sur les dépenses publiques ?

Il faut faire confiance aux collectivités locales, et en même temps leur dire clairement les choses. Dans l'exercice de maîtrise des dépenses publiques, chacun doit prendre sa part. Il faut d'abord avoir un dialogue. L'effort peut aussi passer par une liberté plus grande qui puisse leur permettre de s'organiser autrement, peut-être de s'affranchir d'une sorte d'uniformité qui n'est plus efficace. En fonction des situations, peut-on imaginer deux niveaux de collectivités en dessous de la région, et plus nécessairement trois ? Les modèles peuvent être différents selon les endroits. Ce sera discuté lors de la conférence des territoires.

Quelle est votre philosophie pour le budget de la défense, alors que des économies de 850 millions sont prévues en 2017 ?

Notre objectif est de consacrer 2 % du PIB en 2025, à travers plusieurs étapes, et nous allons le tenir. L'effort de défense doit être encore plus intense pour défendre nos intérêts dans un monde plus instable, et poursuivre le processus de modernisation de nos équipements. Cela exige de tracer un chemin crédible d'ici à 2025 : il sera progressif.

Le ministère des Armées est exemplaire en termes de transformation et d'efficacité de la dépense publique. Il y aura à son profit un effort supplémentaire, et ce dès l'an prochain. Quant aux 850 millions évoqués pour 2017, il s'inscrit dans le cadre de l'effort interministériel, mais préserve les capacités d'action de la défense. Au final, le budget des Armées pour 2017 sera conforme à ce qui était prévu en loi de finances initiale pour 2017.

Récemment, trois hausses fiscales ont été évoquées par votre gouvernement : le tabac, la taxe carbone et une possible taxe poids lourds. Qu'en est-il ?

On a 80.000 morts par an dus au tabac. C'est un sujet de santé publique qui ne se traite pas uniquement par l'impôt mais d'abord par la prévention. Ensuite, plus la hausse du prix du tabac est élevée, plus l'impact sur la consommation est important. Dès le budget 2018, nous aurons une hausse significative du tabac.

Concernant la fiscalité écologique, nous poursuivrons la montée en puissance de la composante carbone et allons lancer dès l'an prochain la convergence de la fiscalité de l'essence et du diesel, mais aussi donner sa trajectoire sur cinq ans afin que tout le monde puisse adapter ses comportements. Nous prendrons bien sûr en compte les situations particulières, des agriculteurs, des transporteurs qui continueront à bénéficier de leurs exonérations...

Et la taxe poids lourds ?

Je ne souhaite pas ouvrir à nouveau le débat de l'écotaxe, mais nous devons néanmoins résoudre la question de la taxation de la pollution. Nous voulons taxer la pollution plus que le travail.

Nicolas Hulot a évoqué jusqu'à 17 fermetures de réacteurs nucléaires. Partagez-vous son constat ?

Ce qu'il a dit est plus prudent que le propos qu'on lui prête. Sur le fond, l'objectif de baisser la part du nucléaire dans la production d'électricité est un objectif formulé par le président pendant la campagne et sur lequel il n'y a pas à discuter. L'idée n'est pas de rompre avec le nucléaire en France mais d'arriver à un mix énergétique plus équilibré. Mais on oublie souvent en France que ce n'est pas le gouvernement qui décide seul. Il doit composer avec l'Autorité de sûreté nucléaire, qui va se prononcer fin 2018-début 2019 sur toute une série de renouvellement d'autorisation. Nous allons attendre que l'ASN nous dise ce qu'il en est. Nous devons aussi engager les discussions avec les acteurs de la filière, à commencer par EDF.

Mais des centrales vont bien fermer en France...

A moyen terme, bien sûr ! Les centrales nucléaires n'ont pas une durée de vie infinie et, si l'on veut respecter l'objectif de 50 % de la part du nucléaire dans le mix électrique français, des centrales fermeront mais je ne peux pas vous dire lesquelles. Il faut être prudent : cette décision devra tenir compte non seulement d'éléments techniques sur les centrales, mais aussi du niveau attendu de la consommation énergétique ou du développement des autres modes d'électricité. On parle depuis des années du offshore éolien, que je regarde moi-même avec beaucoup d'intérêt, mais rien de concret n'en est encore sorti.

Bruno Le Maire a avancé la vente de 10 milliards d'actifs de l'Etat. Où ? L'Etat actionnaire a-t-il vocation à rester au capital de PSA ?

Répondre en donnant des noms d'entreprises n'est pas la bonne méthode. L'Etat a un patrimoine, et je suis favorable à une gestion dynamique des actifs de l'Etat. Il peut être opportun de se renforcer dans tel domaine ou de se désengager dans tel autre, mais ce que je ne veux absolument pas, c'est que ce patrimoine soit cédé sans que cela ne s'inscrive justement dans une logique de gestion des actifs de l'Etat. Si c'est pour investir, cela a du sens, si cela vise simplement à payer les fins de mois, c'est malsain.

Mais quel est l'horizon pour la cession des 10 milliards ?

Vous connaissez un gestionnaire d'actifs et de patrimoine qui dit ce qu'il va vendre exactement et à quel moment ?

Au bout d'un mois et demi, quelle est votre appréciation globale de l'avancée de la réforme du code du travail ?

Je suis d'abord concentré sur l'objectif, parce que c'est une discussion importante pour l'Etat, pour les Français pour les organisations syndicales et patronales. Le sens de cette réforme a été très largement exposé par le président pendant sa campagne. Il n'y a donc pas de surprise, ce qui tranche assez nettement avec ce qui s'est passé auparavant. Nous discutons dans un esprit qui n'est pas un esprit de consensus à l'évidence, mais de respect. Il n'y a pas de partenaires plus ou moins respectables. Nous discutons avec tous, avec une méthode, et un calendrier intense. Celui-ci tient compte de leurs attentes car les ordonnances seront finalement publiées courant septembre, et pas durant le mois d'août comme initialement envisagé.

Vos décisions fiscales vont être vues par vos opposants comme un « cadeau aux riches et aux entreprises »...

Les oppositions - car il y en a plusieurs - oublieront sans doute de souligner que le pouvoir d'achat des salariés va progresser et que la réforme de la taxe d'habitation va être engagée sans attendre. On a un programme équilibré, présenté par le président élu, soutenu par une large majorité. Cette légitimité démocratique ne donne pas un blanc-seing, mais le droit et le devoir d'agir conformément à nos engagements. Il faut que la France avance.

Le revirement sur la politique fiscale ne constitue-t-il pas un premier accroc dans votre relation avec Emmanuel Macron ?

Absolument pas ! La déclaration de politique générale a rassemblé une très large majorité de députés qui ont accordé leur confiance au gouvernement. Et un très faible nombre a d'ailleurs voté contre. Les relations avec le président de la République sont excellentes et fluides. Nous partageons la même lecture des institutions.

J'ai vu la presse politique s'amuser à la polémique lors de l'annonce du Congrès à la veille de la déclaration de politique générale. Tout le monde a compris depuis que le président préside, fixe le cap, que le Premier ministre gouverne, met en œuvre le programme présidentiel. C'est ainsi que nous avons tranché la question du rythme des réformes fiscales.

Quel regard portez-vous sur votre famille politique, la droite ?

Je vois avec tristesse la base du parti politique que j'ai contribué à fonder aux côtés d'Alain Juppé s'étioler au fur et à mesure des années. Nous avions lors de sa création en 2002 360 parlementaires. Puis, en 2007, nous en avons 320, en 2012, 200... Pour finir lors de la présidentielle avec une base électorale très faible.

Après, un parti a-t-il intérêt à exclure des ministres et des députés qui engagent un programme de réformes ambitieuses, maîtrisent les dépenses publiques, baissent les impôts, alors que les deux tiers de son groupe parlementaire n'ont pas voté contre le discours de politique générale ?

Vidéo : <https://www.lesechos.fr/politique-societe/gouvernement/030442459339-edouard-philippe-la-pression-fiscale-sera-reduite-de-pres-de-11-milliards-en-2018-2101492.php>

Isabelle Ficek, Renaud Honoré, Etienne Lefebvre et Dominique Seux

LE FIGARO – 12/07/2017

9 Budget 2017 : Darmanin dégage un miniplan de rigueur



Afin de ramener le déficit à 3% du PIB, tous les ministères sont mis à contribution, Défense et Intérieur inclus.

Maintenir le cap des économies, du moins en 2017. Le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérard Darmanin, a dévoilé, mardi dans une interview au Parisien, une partie des 4,5 milliards d'euros d'économies qu'il entend réaliser pour maintenir le déficit à 3 % du PIB cette année. Un miniplan de rigueur rendu nécessaire par le dérapage budgétaire dévoilé fin juin par l'audit de la Cour des comptes. «Ni les collectivités locales, ni la Sécurité sociale ne seront mises à contribution, a expliqué le jeune ministre. L'État va donc être exemplaire vu qu'il ne l'a pas été dans la gestion précédente.»

Le détail des mesures d'économies, d'un montant inédit en cours d'exercice, sera dévoilé ce mercredi à la commission des finances par Gérard Darmanin et Bruno Le Maire, son homologue en charge de l'Économie. Mais déjà, les premiers chiffres rendus publics n'ont pas manqué de provoquer des réactions. «C'est de la régulation budgétaire classique, comme on en fait depuis toujours», a minimisé Éric Woerth, président LR de la commission des finances, qui réclame un budget rectificatif, ce qui permettrait aux députés d'avoir leur mot à dire sur ces mesures.

«Solidarité ministérielle»

Concrètement, 3 milliards seront mobilisés via un décret d'avance qui actera des rallonges de crédits pour certaines missions en échange de coupes dans d'autres postes de dépenses. C'est ainsi que, pour financer la recapitalisation d'Areva à hauteur de 1,5 milliard, Gérard Darmanin a fait jouer «la solidarité ministérielle», selon l'expression consacrée. Les seuls moyens du ministère de l'Économie, en charge de ce dossier, ne suffisant pas, il a fallu annuler des crédits ailleurs. Quelque 275 millions seront par ailleurs mobilisés par des décrets d'annulation et 1,15 milliard sera dégagé par des «mesures de redressement additionnelles», liste-t-on à Bercy, sans en dire plus.

Une grande partie des économies réalisées proviennent en réalité de la réserve de 12 à 13 milliards d'euros mise en place, comme les années précédentes, par l'ancien exécutif: des moyens gelés par prévention en début d'année, représentant 8 % de l'enveloppe de chaque ministère. Certains d'entre eux ont toutefois dû piocher dans cette réserve afin de combler des sous-budgétisations initiales ou des dépenses imprévues en début d'année.

Bercy a donc visé les missions dont les caisses n'avaient pas encore été totalement vidées à ce stade, pour leur appliquer des coups de rabot différenciés selon l'argent restant réellement dans les caisses. Au ministère de l'Intérieur, il a été techniquement possible d'annuler 526 millions d'euros de crédits, soit 3,8 % des 13 milliards de son budget 2017. Cette manne mise en réserve en début d'année devait financer entre autres, le plan d'action antiterroriste. «La police attendait des moyens en équipement parce que ses missions sont dangereuses, a attaqué Boris Vallaud, député de la Nouvelle Gauche. Est-ce que la livraison de ces équipements est remise à plus tard?» A contrario, Annick Girardin, la ministre des Outre-mer, n'a pas eu à batailler. Tous ses crédits mis en réserve ont été engagés pour financer le plan d'urgence d'un milliard d'euros en faveur de la Guyane.

Parmi les autres ministères touchés par les annulations de crédits figure celui des Affaires étrangères (282 millions, via notamment l'annulation d'aides au développement). Signe que cette coupe ne passe pas, la porte-parole du Quai d'Orsay a indiqué que son ministère «n'a pas reçu de notification d'arbitrage». Pour sa part, Bercy a renoncé à 268 millions d'euros, les Transports à 260 millions, la Justice à 160 millions. Davantage épargnée, l'Éducation nationale ne subira qu'une coupe de 75 millions et la Culture de 50 millions.

Guillaume Guichard

::: ENTREPRISES

L'OPINION – 12/07/2017

10 Voiture électrique: les carences de M. Hulot



La voiture électrique ? En France, c'est une voiture nucléaire. Faire rouler 5 millions de véhicules électriques ou hybrides pour un trajet moyen de 35 kilomètres par jour représente la production d'un EPR 3e génération

Le ministre de la Transition écologique et solidaire veut interdire les ventes de voitures diesel ou essence à partir de 2040. Il a aussi annoncé réfléchir à la fermeture de 17 réacteurs nucléaires d'ici à 2025. Il parie pour cela sur la montée des énergies renouvelables et les changements de comportements des Français en termes de mobilité. Crédible ?

En matière de climat, les échéances sont si lointaines que l'imagination règne en maître. Nicolas Hulot, ministre de la Transition écologique et solidaire et numéro deux du gouvernement, n'en manque pas. Son objectif d'interdire les ventes de voitures diesel ou essence à partir de 2040 fait couler beaucoup d'encre. À ce jour, aucun autre pays au monde, excepté l'Inde, ne s'est fixé un tel cap. Le 10 juillet, s'inscrivant dans le cadre de la loi de transition énergétique, il a aussi affiché son intention de fermer « peut-être jusqu'à 17 » réacteurs d'ici à 2025, afin de ramener de 75 % à 50 % la part du nucléaire dans la production française d'électricité.

Ambitieuse sur la voiture électrique, la France se distingue en prévoyant de réduire en même temps sa principale source d'électricité, à savoir le nucléaire. C'est là que ça coince. En raison de la prépondérance de l'atome dans notre mix électrique, la voiture qui roule sans essence, chère au ministre, est aujourd'hui une « voiture nucléaire ». Les deux objectifs sont donc a priori contradictoires.

RTE, filiale d'EDF, qui gère le réseau de transport d'électricité en France, planche régulièrement sur ce sujet. La société actualise tous les ans son bilan prévisionnel permettant d'éclairer les choix à faire en matière électrique. Dans sa dernière version, RTE développe deux scénarios. Le premier prévoit un parc de 400 000 à 800 000 véhicules électriques à l'horizon 2021. Il n'aurait pas d'incidence significative sur la consommation. Deuxième option : 5 millions de voitures électriques ou hybrides en 2030, pour un trajet moyen de 35 kilomètres par jour. « Dans l'absolu, cela représente 12 terrawateures de consommation annuelle, soit peu ou prou l'équivalent d'un réacteur EPR de troisième génération », commente RTE. De quoi provoquer l'ire de tous les militants écologiques de France et de Navarre.

Sept Flamanville. Or celui de Flamanville, prévu pour compenser la fermeture de Fessenheim, n'est toujours pas achevé. En théorie, compte tenu de la technologie actuelle, il faudrait non pas fermer mais plutôt mettre en service de nouveaux réacteurs pour alimenter le futur parc de véhicules électriques français. S'il s'agit de remplacer les 38 millions de voitures qui circulent aujourd'hui en France, 7 Flamanville seraient nécessaires. Totalement irréaliste.

En outre, le ministre suppose que les Français rouleront tous un jour en voiture électrique. Aujourd'hui, cela semble très optimiste. Depuis le début de l'année, 13 555 de ces véhicules ont été écoulés en France, soit 1,2 % seulement du marché. Et 0,7 % au niveau mondial l'an dernier. Pour atteindre l'objectif de 2040, « les défis technologiques sont extrêmement lourds, notamment sur les batteries », souligne dans une tribune François Roudier, porte-parole du Comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA). En insistant sur le fait qu'il faut « faire des voitures que les Français peuvent acheter, à savoir pour un prix compris entre 20 000 et 30 000 euros ». Les Tesla à 80 000 euros ne sont pas à la portée de toutes les bourses.

Nicolas Hulot le sait sûrement et a d'autres schémas en tête. En 2040, le poids des énergies renouvelables, qui ont représenté l'an dernier 19,1 % du mix électrique français, devrait avoir progressé. La loi de Programmation pluriannuelle de l'énergie leur assigne un objectif de 40 % à l'horizon 2030. « Ce n'est pas gagné si l'on n'est pas plus efficace. Aujourd'hui, il faut huit ans pour faire sortir de terre une éolienne, » commente-t-on du côté d'EDF.

Tout le monde parie sur le progrès technologique. Sur l'augmentation des capacités de stockage des batteries électriques et sur une meilleure gestion des temps de recharge pour éviter les pics de consommation et les risques de black-out. Et, après tout, pourquoi ne pas avoir foi dans le progrès technique ? Nul n'aurait prédit le succès de l'iPhone il y a vingt-trois ans. Mais c'est tout de même cocasse de voir un écologiste, attaché au principe de précaution, parier ainsi sur les techniques et la science.

Révolution culturelle. Il faudra aussi des changements de comportements pour parvenir à l'objectif fixé par Nicolas Hulot. « Ses annonces vont dans le bon sens, commente Marc Fontanes, expert en mobilité durable du cabinet Auxilia. Encore faut-il que le reste suive, en particulier le projet de loi mobilité sur les nouveaux usages des transports, attendu au premier semestre 2018. » Ce texte fera suite aux assises annuelles sur la mobilité prévue au second semestre.

Il y a fort à faire pour convaincre les Français d'opter pour la bicyclette ou devenir adeptes du covoiturage : un rapport de 2016 de la Fabrique Écologique précise que la mobilité a quintuplé depuis les années soixante. Et il souligne la domination de la voiture : 4 ménages sur 5 dispose d'un véhicule, et 1 sur 3 de deux ou plus. Toutefois, selon une étude de l'assureur Wilov, 63 % des Français ne conduisent pas tous les jours, 34 % roulent au plus 1 jour sur 2, et 19 % roulent au plus 1 jour par semaine. Évidemment, à la campagne, on utilise beaucoup plus régulièrement sa voiture que dans l'agglomération parisienne. Malgré une utilisation occasionnelle, 8 Français sur 10 selon l'étude déclarent ne pas pouvoir se passer de leur véhicule, parce que pour eux, il s'agit d'un symbole fort : celui de la liberté.

Dans ces cas-là, si l'on veut modifier les comportements, rien ne vaut un signal prix. « Soyons novateurs dans ce domaine, poursuit Marc Fontanes. Pourquoi ne pas moduler le tarif des vignettes pour inciter davantage au covoiturage ? Pour progresser vraiment, il faut réfléchir au mix usages/nouvelles technologies/fiscalité ». Si en matière de climat, l'imagination ne nuit pas, le réalisme ne fait pas de mal non plus.

Irène Inchauspé et Muriel Motte

LE PARISIEN – 12/07/2017

11 Reprise de GM&S : quelques avancées à l'issue d'une réunion à Bercy



A l'issue d'une réunion à Bercy, l'avenir de l'équipementier automobile GM&S en liquidation judiciaire semble pérennisé

L'avenir du site semble assuré au lendemain d'une réunion avec tous les acteurs du dossier, même si les avancées restent insuffisantes aux yeux des syndicats.

A huit jours de l'audience au tribunal de commerce de Poitiers (Vienne), qui doit statuer sur le sort de GM&S, l'équipementier automobile placé en liquidation judiciaire, tous les acteurs de ce dossier (élus, syndicats, constructeurs,...) étaient réunis pour la première fois mardi à Bercy. A l'issue de

cinq heures de discussions, quelques avancées ont été obtenues mais pour les syndicats, le compte n'y est pas.

Selon Bercy, la pérennité de cette usine de La Souterraine (Creuse) est assurée. Face à l'inquiétude des 277 salariés, le gouvernement a assuré que «le paiement des salaires sera garanti jusqu'à la fin d'août» et ce «quelle que soit la décision du tribunal de commerce».

Les constructeurs automobile PSA et Renault, principaux clients de ce site d'emboutissage, ont décidé de «de porter leurs engagements de commandes de 3 à 5 ans», pour un montant inchangé de 22 millions d'euros par an (12 millions pour PSA, 10 millions pour Renault).

PSA a même fourni le détail des commandes de pièces envisagées. De son côté, Renault doit «préciser la composition et la vitesse de montée en charge de ses commandes d'ici au 13 juillet au soir», a indiqué Bercy.

120 salariés repris sur 277

Le seul repreneur en lice, GMD, est resté inflexible sur le nombre de salariés qu'il propose de conserver, soit 120 sur 277. «Je préfère partir bas pour arriver haut», a expliqué Alain Martineau, le patron de GMD. Les syndicats de GM&S demandaient qu'un minimum de 180 salariés soient repris. Dans le même temps, l'Etat a assuré qu'un financement sera assuré pendant une période de transition avant que le site retrouve une activité suffisante.

Pour les salariés qui vont se retrouver à la porte, l'Etat et la région Nouvelle-Aquitaine ont annoncé qu'ils proposeront «des mesures d'accompagnement exceptionnelles». PSA et Renault vont aussi examiner «les possibilités de reprises», selon Bercy. Toutefois, les deux constructeurs ont refusé de participer aux indemnités supra-légales qui étaient demandées par les syndicats.

A la sortie de la réunion de mardi, les syndicats ont jugé que les avancées étaient «insuffisantes». Deux nouvelles réunions sont programmées d'ici lundi pour «étudier dans le détail la nature des emplois repris ou non.»

Le communiqué de Bercy à l'issue de la réunion : <http://www.leparisien.fr/economie/emploi/reprise-de-gm-s-quelques-avancees-a-l-issue-d-une-reunion-a-bercy-12-07-2017-7128219.php>

LE FIGARO – 12/07/2017

12 Embouteillage dans les aéroports aux contrôles aux frontières



Outre le ras-le-bol des passagers, cette situation pose des problèmes opérationnels aux compagnies aériennes. Les acteurs du secteur ont présenté des mesures à Matignon ce mardi pour résoudre le problème.

«C'est du jamais vu, et ça ne cesse d'empirer!», s'exclame Pascal de Izaguirre, PDG de Corsair. Depuis quelques semaines, le temps d'attente aux postes de contrôle de police aux frontières (PAF) s'est largement accru dans les aéroports parisiens. De nombreuses compagnies aériennes enregistrent des temps d'attente records - jusqu'à deux heures - sur la plupart de leurs vols internationaux. Le premier à avoir tiré la sonnette d'alarme est le président de la compagnie aérienne Caraïbes, Marc Rochet. Dès le 30 juin dernier, il affirmait que les délais d'attente aux contrôles de la police aux frontières (PAF) d'Orly-Sud avaient atteint «un niveau extrêmement critique», provoquant «de nombreux troubles à l'ordre public».

La situation s'est depuis propagée aux deux aéroports parisiens. En cause notamment, la faiblesse des effectifs aux postes de contrôle, alors que les mesures de sûreté contre les attaques terroristes se sont renforcées. Dans ce contexte, des responsables du secteur aérien et

aéroportuaire français ont présenté ce mardi à Matignon une série de mesures pour remédier à la «thrombose» aux frontières aériennes de la France.

En avril dernier, David Skuli, le patron de la Police aux frontières, s'exprimait devant la commission d'enquête parlementaire sur l'avenir de Schengen: «La menace terroriste (...) va durer longtemps (...), affirmait-il. Je ne peux répondre positivement à la demande de faire transiter les personnes à l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle en moins de trente minutes. Les contrôles vont ainsi être renforcés.»

Un temps d'attente record aux frontières

Si, sur le principe, la déclaration de David Skuli semble cohérente, il n'en demeure pas moins que le renforcement des contrôles aux frontières pose un vrai problème pratique. Le patron d'Air France, Jean-Marc Janaillac, emboîtait lundi le pas à Marc Rochet et appelait les pouvoirs publics à prendre des mesures «urgentes» pour améliorer la situation. Dans une déclaration à l'agence Reuters, il affirme que «les temps d'attente aux contrôles de police sont très, très longs, parfois plus d'une heure et demie à Roissy et au-delà de deux heures à Orly».

Pascal de Izaguirre s'alarme lui aussi: «Cette attente due au manque d'effectifs est incompréhensible, et va jusqu'à provoquer des émeutes entre les passagers excédés. Et cette colère est directement subie par nos équipes, dont l'organisation est déstabilisée». Outre la tension engendrée, le PDG regrette aussi des retards de vols inévitables: «Le niveau de désorganisation et d'inefficacité est tel que certains vols sont retardés de deux à trois heures». Le président d'Air Caraïbes évoquait fin juin un total de «320 heures de retard pour l'ensemble des vols internationaux» au départ du terminal sud de l'aéroport d'Orly.

Une source aéroportuaire jointe par l'AFP le mois dernier nuançait toutefois le phénomène: «Il arrive que les gens s'impatientent, mais de là à parler d'émeutes...», déclarait-elle. «Il y a énormément de monde, c'est certain, et des contrôles à faire, mais on est au maximum des effectifs déployés, on ne peut pas faire plus», expliquait cette source. De nombreuses compagnies aériennes sollicitent l'intervention de Gérard Collomb, le ministre de l'Intérieur, et rappellent les besoins en effectifs supplémentaires de fonctionnaires, ainsi que leur préférence pour des dispositifs automatisés à reconnaissance faciale.

Vers des interfaces homme-machine

Une solution pour pallier ce problème d'effectif serait d'augmenter l'automatisation du contrôle. Fin juin, le groupe ADP, gestionnaire des aéroports parisiens, signalait dans une déclaration transmise à l'AFP qu'il avait «décidé de financer à 100% autant de sas Parafe (sas de contrôle automatisés des passeports biométriques) que nécessaire pour aider à la résolution du problème». Toutefois, «il s'agit d'une compétence exclusive de l'Etat», auprès duquel ADP «fait le maximum d'efforts (...) pour faire valider le passage à la technique de reconnaissance faciale, qui permettra de multiplier par huit» le nombre de contrôles automatiques. Une déclaration qui va dans le sens de ce que pense David Skuli.

De son côté, Pascal de Izaguirre dénonce l'inefficacité des Parafes actuels: «À l'heure actuelle, le système ne fonctionne pas. Le nombre de filtres est insuffisant, ça fait des années qu'on le sait mais que rien n'est fait. Il est désormais plus qu'urgent que les aéroports s'organisent.»

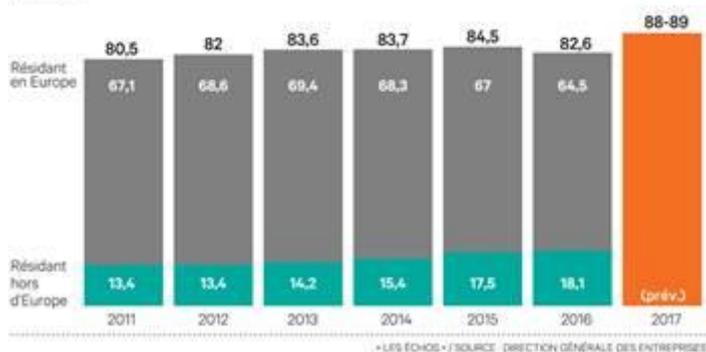
Dans son audition au Sénat, le patron de la PAF avait décrit ce qui attendait la France: «Certains espaces traditionnels, dans les ports et les aéroports, doivent être modernisés, disait-il, en privilégiant les interfaces homme-machine.» En clair: l'électronique va seconder davantage les agents. L'administration n'a plus le choix, prévient ce policier chevronné: «Nous n'aurons plus la possibilité de mettre en place les équivalents temps plein (ETP) suffisants pour faire face aux projections d'augmentation du trafic».

Antoine Garbay et Emmanuelle OESTERLE

13 Le retour en grâce de la destination France

Arrivées des touristes étrangers en France

En millions



Les chiffres des aéroports de Paris sont en nette hausse mois après mois. Les visiteurs étrangers reviennent et l'effet attentat se dissipe.

Publiés hier après Bourse, les résultats de trafic pour juin du groupe ADP confirment, sans conteste, la franche reprise du tourisme international, dont bénéficie depuis quelques mois la destination France.

Le trafic de Paris Aéroport, soit pour les deux plates-formes de Roissy-Charles de Gaulle et d'Orly, a ainsi crû de 5,3 % le mois dernier par rapport à juin 2016, à 8,9 millions de passagers, la hausse étant de 5 % pour l'ensemble du premier semestre (48,5 millions de passagers). L'accélération de la croissance du trafic est de surcroît davantage patente encore pour Paris-CDG, dont l'activité avait été affectée l'an dernier par la menace terroriste, alors que la vitalité d'Orly, alimentée par les compagnies low cost ne s'était pas démentie. De fait, Paris-CDG a vu son trafic augmenter de 6,7 % le mois dernier (6,1 millions de passagers), la progression étant de 5,2 % sur l'ensemble du premier semestre (32,9 millions).

Par ailleurs, la croissance du trafic d'ADP - hors Europe - pour Paris Aéroport est soutenue, avec notamment des hausses en juin de 10,4 % pour l'Amérique du Nord, de 8,4 % Moyen-Orient, et de 7,9 % pour l'Asie-Pacifique, zone pour laquelle la chute du trafic avait été particulièrement brutale l'an dernier. Pour mémoire, le trou d'air sur le trafic long-courrier avait de facto pesé sur le trafic de Paris Aéroport, en croissance de 1,8 % en 2016. Pour 2017, ADP confirme sa prévision de hausse de +3 %, avec un éventuel surplus de 0,5 point.

Ces dernières statistiques d'ADP confortent l'hypothèse d'une fréquentation étrangère record en 2017, annoncée lundi par le ministre des Affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian. A ce stade, avait-il alors indiqué, la France devrait accueillir de « 88 à 89 millions » de visiteurs étrangers, soit une hausse de 5 % à 6 % par rapport à 2016. Un chiffre supérieur au record de 85 millions établi en 2015. Et très au-dessus des quelque 83 millions de visiteurs étrangers venus en France en 2016, année marquée par l'impact des attentats de novembre 2015 à Paris et Saint-Denis et de juillet 2016 à Nice. La « forte augmentation des capacités aériennes » et « une baisse des tarifs » expliquent en partie ces bons résultats, avait également souligné Jean-Yves Le Drian.

Ce retour en grâce de la destination France fait le bonheur de la filière touristique tricolore au-delà de l'hôtellerie parisienne. Dans la capitale, les dirigeants des grands magasins constatent eux aussi le retour en force des clientèles non européennes. Au printemps, on s'attend même à une année 2017 record pour peu que la tendance se prolonge jusqu'à la fin de l'année.

Autre grande destination touristique touchée par le terrorisme, Nice et la Côte d'Azur enregistrent également, un an après la tuerie du 14 juillet, un accroissement de la fréquentation étrangère (lire ci-contre).

Christophe Paliere

LES ECHOS – 12/07/2017

14 Gouvernement et professionnels veulent renforcer encore la

politique touristique



Si la destination France reste la première au monde par le nombre de visiteurs, les leviers d'amélioration ne manquent pas.

Le tourisme ferait l'objet, le 26 juillet, d'un comité interministériel élargi à des personnalités qualifiées.

Absent des débats lors de la dernière et longue séquence électorale, le tourisme, secteur pourtant important en termes d'activité (de 7 % à 8 % du PIB) et davantage encore pour l'emploi (environ 2 millions d'actifs), refait surface en pleine saison estivale... Sous la houlette du Premier ministre, le secteur ferait en effet l'objet, selon des sources concordantes, d'un comité interministériel le 26 juillet en fin d'après-midi, une réunion de surcroît élargie à des personnalités qualifiées non gouvernementales. Un dispositif pour le moins inédit. Interrogé par « Les Echos », Matignon renvoyait mardi au Conseil des ministres du 19 juillet.

Outre la dizaine de ministres et secrétaires d'Etat concernés, serait ainsi conviée, selon nos informations, une quinzaine d'acteurs ou experts dont, entre autres, le président et le directeur général d'Atout France - l'agence en charge de la mise en oeuvre de la politique touristique -, Philippe Faure et Christian Mantei, le PDG d'AccorHotels, Sébastien Bazin, le président de l'Umih - la principale organisation patronale de l'hôtellerie-restauration -, Roland Héguy, lequel préside par ailleurs une toute récente Confédération des acteurs du tourisme, rassemblant diverses entités professionnelles. La présence d'un chef représentant la gastronomie est, dit-on, également prévue.

Si la réunion intervient alors que la reprise de la fréquentation internationale se confirme (lire ci-dessus), que la consommation touristique intérieure reste soutenue, le tourisme français ne manque toutefois pas de leviers d'amélioration, et ce dans un contexte de concurrence internationale toujours plus vive. En témoigne le retour en grâce de l'Espagne, facilité, il est vrai, par les turbulences consécutives au printemps arabe.

Simplifier la gouvernance

Certes, l'ancien ministre des Affaires étrangères et du Développement international, Laurent Fabius, a lancé un plan d'actions visant à porter à 100 millions le nombre de visiteurs étrangers à l'horizon 2020, le total des recettes devant atteindre alors 50 milliards d'euros. Ces objectifs sont repris par l'actuel gouvernement, mais bien des professionnels ou experts appellent à aller plus loin.

Ainsi, nombreux sont ceux qui souhaitent une simplification en matière de gouvernance, sachant que la tutelle du tourisme est partagée entre Bercy et le Quai d'Orsay. Pour ce faire, l'idée d'une délégation interministérielle rattachée directement à Matignon est notamment défendue par le président du groupement patronal de l'hôtellerie-restauration GNI, Didier Chenet.

A contrario, Roland Héguy se félicite que Jean-Yves Le Drian, « un poids lourd », s'en occupe à son tour aux Affaires étrangères. « Il faut mettre au centre de nos préoccupations non pas la promotion mais l'amélioration de notre offre pour enrichir l'expérience client. Le tourisme, c'est du marketing de l'offre », insiste, pour sa part, le directeur du cabinet d'études et de conseil Protourisme, Didier Arino. A ce titre, ce dernier relève notamment « le cas typique de Bordeaux », où l'aménagement réussi de la ville a stimulé sa fréquentation. En outre, il met en exergue un effet « thématisme » de l'offre et de citer... la Cité du vin à Bordeaux, mais aussi le Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée à Marseille ou le quartier Confluence à Lyon.

La question de la sécurité

Cette problématique de l'investissement en induit par ailleurs trois autres : l'accès au crédit qui reste, dit-on, difficile ; la bonne allocation des moyens publics dans un contexte de contrainte budgétaire ; enfin, la lourdeur des procédures administratives. A ce propos, le PDG de Groupe Pierre & Vacances Center Parcs, Gérard Brémond, a déjà ouvertement appelé à une simplification et à un renforcement du dialogue en amont.

L'agression, samedi dernier, d'une vingtaine de touristes qui attendaient une navette à leur hôtel de Roissy, montre également que la question de la sécurité reste latente malgré la mobilisation des pouvoirs publics. Mais la levée annoncée de l'état d'urgence n'en est pas moins bien vue par les professionnels. Ceux-ci en avaient pointé les conséquences négatives sur l'image de la destination France, qui reste la première au monde par le nombre de visiteurs, mais aussi, dans certains cas, sur la couverture des touristes par les assurances.

Christophe Paliere

LE FIGARO – 12/07/2017

15 Arkema mise sur l'Asie pour doper ses profits



Le groupe de chimie y investira plusieurs centaines de millions d'euros dans trois sites d'ici cinq ans.

Arkema n'imagine pas son avenir sans l'Asie. Cette région représente déjà 30 % des ventes du groupe de chimie né d'une scission de Total en 2006 et elle devrait en produire plus d'un tiers en 2023. C'est en Asie qu'Arkema trouvera la croissance ces prochaines années et c'est là que se trouvent les grands clients du groupe, a plaidé hier Thierry Le Hénaff, PDG d'Arkema, lors d'une présentation devant les investisseurs institutionnels.

Le chimiste français investira près de 300 millions d'euros dans une usine géante dédiée à la fabrication d'un polyamide biosourcé élaboré à partir d'huile de ricin. Cette usine, située dans un lieu encore confidentiel en Asie, devrait démarrer fin 2021. Grâce à elle, Arkema accroîtra de 50 % sa capacité de production de ce produit qui remplace le métal dans l'électronique, l'impression 3D et l'automobile et qui est aussi utilisé dans les semelles des grands sportifs comme Usain Bolt.

Opportunités fantastiques

En parallèle, Arkema investira «100 à 150 millions d'euros» pour doubler d'ici à 2023 les capacités de production de son usine de thiochimie (dérivés soufrés) en Malaisie, inaugurée en 2015. Et un troisième investissement permettra d'augmenter de 30 % les capacités d'une usine en Chine qui produit des résines photoréticulables, utilisées notamment dans l'électronique.

Ces activités, de même que les adhésifs logés dans la filiale Bostik, relèvent de la chimie de spécialité, qui regroupe des métiers moins cycliques que les autres activités d'Arkema (acryliques, gaz fluorés...). La chimie de spécialité, qui représentait 44 % de l'activité d'Arkema en 2006, devrait peser 80 % en 2023.

Des tendances de fond comme les matériaux légers ou les énergies nouvelles «sont des opportunités fantastiques», explique Thierry Le Hénaff en précisant que la stratégie d'Arkema consiste à se renforcer là «où nous faisons partie du top 3 mondial», soit 90 % de l'activité du groupe.

Celui-ci poursuivra ses acquisitions «ciblées» en priorité dans les adhésifs. Parallèlement, Arkema annonce des objectifs financiers ambitieux. En 2023, il prévoit de dégager une marge sur résultat d'exploitation courant (Rebit) supérieure à 11,5 %, contre 9,7 % l'an dernier.

Les chiffres clés en 2016

7,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires

133 sites industriels

122 millions d'euros de R&D

Bostik parie sur le Tour de France

Aux côtés de LCL, Carrefour et Krys, une marque peu connue, Bostik, fait le Tour de France en même temps que les cyclistes. Filiale d'Arkema depuis 2015, Bostik est, pour deux ans, un partenaire officiel de la course mythique et son fournisseur exclusif de colles intelligentes. Sa colle sert d'adhésif pour les dossards des coureurs, dont les maillots sont fabriqués dans des textiles ultrasophistiqués et sensibles.

Numéro trois mondial des adhésifs, Bostik est un fournisseur de l'industrie, qui représente 57% de ses ventes, notamment dans l'aéronautique. Mais, il distribue une partie de ses produits directement auprès du grand public. Celui-ci représente, avec la construction, 43% de ses ventes. Ses colles, enduits et autres mastics sont ainsi présents chez Leroy Merlin ou Castorama, en une trentaine de pots et tubes.

Les ventes de Bostik devraient doubler d'ici à 2023. Elles atteindront alors 3,2 milliards d'euros et représenteront 30% du chiffre d'affaires d'Arkema, espère sa société-mère.

Armelle Bohineust

::: SOCIAL

LES ECHOS – 12/07/2017

16 Code du travail : l'exécutif envisage des négociations sans syndicat dans les PME



Le ministère du Travail a présenté ses propositions sur le dialogue social. Dans les entreprises de moins de 50 salariés, une négociation sans l'intervention des syndicats, et sans mandatement, est proposée.

De l'aveu même du ministère du Travail, le deuxième cycle de la négociation avec les partenaires sociaux sur la refonte du Code du travail, a été « plus compliqué que le premier ». Et on comprend pourquoi : il s'agit de reconfigurer les instances de représentations du personnel et de faire du dialogue social une réalité dans toutes les entreprises, et pas seulement les grandes. Les syndicats craignent une volonté de contourner leur monopole de négociation, notamment dans les plus petites entreprises. Un enjeu crucial, comme le rappelle l'entourage de la ministre : « Il faut outiller toutes les entreprises en matière de négociation sociale (...) sinon, tout ce que nous avons fait dans le premier cycle de négociation sur l'accord d'entreprises ne sert à rien ».

Point de friction majeur

C'est pour les entreprises de moins de 50 et de moins de 11 salariés que les choses sont les plus délicates car la présence syndicale y est très faible, voire inexistante. Pour les moins de 50 salariés, la possibilité du mandatement d'un délégué syndical (DS), ou d'un délégué du personnel (DP) ou à défaut d'un salarié resterait ouverte. Mais en cas d'échec du mandatement, comme cela arrive très fréquemment, l'employeur pourrait négocier avec un délégué non mandaté, mais formé à la négociation. « Le maintien du mandatement, ça ne marche pas. Ça ne sera pas le statu quo sur ce point », assure-t-on au ministère. Le gouvernement avance toutefois prudemment sur ce volet, car c'est un point de friction majeur avec les syndicats.

Pour les moins de 11 salariés enfin, où n'existe ni DP, ni DS, les branches professionnelles auraient l'obligation, dans leurs accords, de prévoir des clauses spécifiques pour les TPE, ou, à défaut, d'en justifier l'absence. Surtout, le recours au référendum dans les TPE pourrait être élargi bien au-delà du droit existant. Un sujet là encore en débat serré avec les organisations syndicales.

Un « comité social et économique » ou un « conseil d'entreprise »

Pour les plus grandes entreprises, l'idée directrice du ministère depuis le début de la concertation est de fusionner les instances représentatives du personnel (IRP). Très réservés au départ sur ce dispositif, les syndicats semblent s'y résoudre. Dans les entreprises de plus de 300 salariés, où cohabitent délégués syndicaux, délégués du personnel, comité d'entreprise et comité d'hygiène et de sécurité (CHSCT), les trois dernières instances seraient fusionnées de fait en une seule instance dénommée « comité social et économique ». Il faudrait un accord d'entreprise pour les garder séparées. Ce comité aurait la capacité d'ester en justice et un budget de fonctionnement au moins égal à celui du comité d'entreprise actuel.

Dans les entreprises de plus de 300 salariés toujours, un accord d'entreprise pourra aussi prévoir l'intégration des délégués syndicaux, qui ont la compétence pour négocier des accords, à cette instance unique. Ce serait alors un « conseil d'entreprise ». Ces deux options seraient aussi ouvertes aux entreprises de 50 à 300 salariés.

Petite révolution : les entreprises qui auraient un « conseil d'entreprise » pourraient dresser par accord les thématiques qui seraient soumises à l'avis conforme du-dit conseil. Une manière d'élargir substantiellement les cas où l'avis conforme des délégués du personnel est exigé. Et un premier pas vers une forme de « co-décision » à la française.

Marie Bellan

LES ECHOS – 12/07/2017

17 La piste du référendum à l'initiative de l'employeur



Le gouvernement a bien précisé que l'assouplissement du recours au référendum se ferait « sans contourner la négociation avec les délégués syndicaux ».

Le gouvernement ouvre la voie à un « assouplissement » des recours au référendum d'entreprise. Un sujet sensible pour les syndicats.

Logique avec lui-même dès lors qu'il veut élargir les champs de négociation au niveau de l'entreprise, le gouvernement souhaite que les conditions de validation des accords qui en résulteront suivent la même pente.

La première piste proposée consiste à avancer la date de généralisation des accords majoritaires. Ces accords, qui portent, depuis la publication de la loi El Khomri, sur la préservation et le développement de l'emploi, la durée du travail, les congés et les repos, doivent être généralisés le 1er septembre 2019. Le gouvernement se donne jusqu'à la publication des ordonnances, normalement en septembre, pour arrêter le nouveau calendrier, même s'il est probable que la généralisation intervienne de manière concomitante.

Les syndicats ne devraient rien y trouver à redire. Ils devraient être plus sur leur garde avec l'autre piste puisqu'elle passerait par un assouplissement des conditions de recours au référendum. La question est sensible car elle ouvre la voie à des consultations à l'initiative des employeurs.

Avant la loi El Khomri, le référendum d'entreprise n'avait pas valeur légale, même si certains cas ont défrayé la chronique comme chez Smart, où les salariés se sont prononcés sur l'abandon des 35 heures. Il a été institutionnalisé depuis pour valider un accord majoritaire qui n'aurait pas recueilli les 50 % requis, mais avec des garde-fous : un ou plusieurs syndicats signataires représentant 30 % des voix peuvent en prendre l'initiative mais la consultation ne sera organisée que si la majorité des salariés ne s'y opposent pas. Les autres cas de référendum concernent l'épargne salariale, mais il faut une ratification des deux tiers du personnel, et cette ratification doit être demandée conjointement avec les élus du personnel et/ou délégués syndicaux, quand il y en a. Dans les TPE, où il n'y a ni délégué du personnel ni délégués syndicaux, l'employeur peut aussi consulter sur les contreparties au travail dominical depuis la loi Macron.

Convention de l'OIT

Pourra-t-il aller plus loin avec les ordonnances ? Prudent, le gouvernement a ouvert le parapluie en précisant bien que cet éventuel assouplissement se fera « sans contourner la négociation avec les délégués syndicaux, et dans le respect des engagements internationaux de la France », en l'occurrence la convention 135 de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Pour Stéphane Béal, avocat associé du cabinet Fidal, il s'agit de ne pas entrer en opposition avec l'article 5 de cette convention qui affirme en substance que l'entreprise doit tout faire pour que les prérogatives des représentants élus n'interfèrent pas sur celles des délégués syndicaux. Ce qui exclut, a priori, la possibilité pour les premiers de demander un référendum. De même, analyse-t-il, si l'employeur en prenait l'initiative, seuls les délégués syndicaux pourraient avoir le pouvoir de ne pas s'y opposer, dans la mesure où on leur attribuerait un droit de veto.

Alain Ruello

LE FIGARO – 12/07/2017

18 Édouard Philippe saisit le Cese de trois sujets sensibles



Le premier ministre veut asseoir le Palais d'Iéna dans son rôle de forum de la République et attend son avis sur les thèmes du travail indépendant, de la transition écologique et des personnes «fragiles».

Emmanuel Macron l'a promis devant le Congrès à Versailles, Édouard Philippe l'a confirmé mardi en introduisant la première conférence annuelle du Conseil économique, social et environnemental: le Cese, troisième chambre de la République réunissant la société civile (syndicats, patronat, ONG...), est appelé à jouer un rôle actif au cours du quinquennat. «Aujourd'hui encore plus qu'hier, le gouvernement, les législateurs ont besoin de ce que le sociologue allemand Ulrich Beck appelait une modernité réflexive, une modernité capable de se repenser, a indiqué le premier ministre, aux 233 conseillers réunis pour élaborer leur programme de travail de la prochaine année. Vous êtes, mesdames et messieurs, cette modernité réflexive.»

À Versailles, le président de la République ne les avait pas moins caressés dans le sens du poil, en qualifiant leur assemblée, très critiquée, de «chambre du futur, où circuleront toutes les forces vives de la nation». Des forces, comme à l'Assemblée et au Sénat, dont le nombre sera réduit d'un tiers et dont les règles de représentativité, actualisées en 2008, seront révisées. «Nous ferons de cette assemblée le carrefour des consultations publiques, a juré le chef de l'État. L'actuel Cese doit pouvoir devenir le forum de notre République.» Voire «la plus grande instance consultative qui fait aujourd'hui défaut».

Voilà pour les mots, place aux actes. D'ailleurs, le premier ministre - qui faisait là le «service après prononcé» de la parole présidentielle - n'est pas venu au Palais d'Iéna les mains vides. Dans sa

besace, pas moins de trois saisines sur des sujets brûlants et dont les avis du Cese devront permettre à l'exécutif de statuer rapidement.

Transition écologique

Le premier concerne le travail indépendant, dont le développement est «une tendance lourde, un gisement considérable d'emplois et d'activités», a rappelé Édouard Philippe, qui veut donc «l'organiser et pas freiner, ni entraver ou encore moins interdire». Son idée est d'offrir aux travailleurs indépendants «des garanties comparables à celles de salariés», au-delà de la seule assurance-chômage qui leur sera bientôt ouverte. Au Cese donc de les lister.

Le deuxième sujet sur la table porte sur la transition écologique, une «révolution locale» qui, selon Édouard Philippe, «gagnerait à être animée et organisée». D'où la saisine du Cese pour en déterminer les modalités sur trois aspects: la co-construction entre acteurs publics et privés ; la simplicité des outils ; et l'expérimentation. Enfin, le premier ministre attend un avis sur l'aide à apporter aux personnes les plus fragiles, notamment les jeunes majeurs en rupture de parcours, les enfants ayant des troubles du comportement et les personnes handicapées sans emploi.

«Certains de ces thèmes pourront paraître un peu classiques, a reconnu Édouard Philippe. Ne nous y trompons pas: ils sont d'anciens problèmes futurs que nous n'avons pas pu ou su anticiper.» Charge donc au Cese de leur apporter des réponses... modernes. «Le Cese est à l'évidence le lieu le mieux adapté pour travailler sur les multiples fractures qui traversent notre pays et engendrent les populismes», a aussitôt répondu et accepté Patrick Bernasconi, son président, fier du rôle que l'exécutif entend donner à son assemblée ces prochaines années.

Marc Landré

::: POLITIQUE

LE POINT – 12/07/2017

19 Moralisation de la vie publique : le Sénat contre l'interdiction des emplois familiaux



Les sénateurs examinent depuis lundi le projet de loi sur la moralisation de la vie publique, ils avaient prévenu le gouvernement qu'ils iraient à la confrontation sur certains points dont l'interdiction des emplois familiaux.

Les sénateurs se penchent depuis lundi sur le projet de loi de moralisation. L'interdiction des emplois familiaux pour les parlementaires en est une des principales propositions.

Les séismes de la campagne présidentielle n'ont pas l'air d'impacter le processus de réflexion des sénateurs français. Dans la nuit de mardi à mercredi, le Palais du Luxembourg s'est prononcé contre l'interdiction des emplois familiaux pour les parlementaires, l'une des mesures phares du projet de loi de moralisation de la vie politique porté initialement par François Bayrou, et actuellement examiné par le Sénat.

Le gouvernement aura cependant la possibilité de réintroduire cette disposition, conséquence du Penelopegate qui avait marqué la campagne présidentielle, lors de la lecture du texte à l'Assemblée nationale. Contre l'avis de l'exécutif et de la commission des lois, les sénateurs ont adopté un amendement de retrait de Jacques-Yves Collombat (RDSE, à majorité PRG) qui estime que « cette disposition n'offre pas une solution satisfaisante à l'objectif du texte, qui vise à rétablir la confiance des citoyens dans l'action publique ».

Contrôler plutôt qu'interdire

« La priorité est plutôt de s'assurer que les moyens alloués aux parlementaires pour rémunérer leurs collaborateurs soient utilisés à rémunérer des personnes qui assistent effectivement les parlementaires dans leurs fonctions, plutôt que d'introduire des dispositions discriminantes dont les effets sur l'amélioration du travail législatif sont hypothétiques », a-t-il ajouté. « Alors que ce texte part d'une bonne intention, je ne le voterai pas : l'enfer est pavé de bonnes intentions », a déclaré de son côté Catherine Tasca (PS).

« Nous critiquons depuis des années la tentation de légiférer d'après des faits divers. Là nous avons un texte tiré de l'affaire des emplois de la famille Fillon », a poursuivi l'élue des Yvelines. « Plus que d'emplois familiaux, il s'agit d'emplois fictifs et hors normes », a-t-elle accusé. « Il suffirait plutôt d'encadrer les emplois familiaux comme le fait le Sénat », a-t-elle proposé. « Ce n'est pas le fait d'employer des membres de sa famille qui est blâmable, c'est de le faire de manière fictive », a renchéri Maurice Antiste (PS). « Au lieu d'abattre le troupeau à cause de quelques brebis galeuses, instituons un véritable contrôle », a lancé Hervé Maurey (UC), qualifiant la disposition gouvernementale d'« excessive » et « discriminatoire ».

Définir le rôle des collaborateurs

Auparavant, les sénateurs avaient adopté à l'unanimité, et contre l'avis de la ministre de la Justice Nicole Belloubet, un amendement de la commission des lois précisant le cadre juridique d'emploi des collaborateurs parlementaires et prévoyant la mise en œuvre d'un dialogue entre collaborateurs et parlementaires. « De nombreux collègues ont déposé des amendements sur la définition légale du rôle des collaborateurs » tandis que ces derniers « ont regretté, à juste titre, que le projet de loi n'évoque leurs fonctions qu'à l'occasion de l'interdiction des emplois parlementaires », a souligné le président de la commission Philippe Bas (LR) en défendant l'amendement.

Les sénateurs ont également modifié l'intitulé du titre du projet de loi prévoyant ces mesures, « dispositions relatives à l'interdiction de l'emploi de membres de la famille des élus et des membres du gouvernement », en « dispositions relatives aux emplois de collaborateur parlementaire à l'Assemblée et au Sénat, de collaborateur de ministre et de collaborateur d' élu local ».

LE FIGARO – 12/07/2017

20 Les Républicains s'écharpent sur les sanctions contre les «constructifs»



Le parti se donne jusqu'à l'automne avant de décider de l'exclusion des ministres et élus macronistes.

Michèle Alliot-Marie aura réussi à faire rire tout le monde. Et ce n'allait pas de soi mardi soir au bureau politique des Républicains. «Je ne suis pas venue ici depuis dix mois, je reviens et rien n'a changé», a expliqué l'ancienne ministre, suscitant l'hilarité des 70 à 80 personnes présentes. L'heure n'était pourtant pas à la plaisanterie. Les cadres dirigeants du parti devaient décider si oui ou non ils allaient exclure les ministres de droite ralliés à Emmanuel Macron et les députés constructifs les plus turbulents.

Pour ménager les susceptibilités et, surtout, pour rester dans les clous, le secrétaire général du parti Bernard Accoyer a proposé de ne pas prononcer d'exclusion formelle. Tout du moins pas encore. Suivant scrupuleusement le règlement intérieur, il a suggéré que le bureau politique mandate une commission spéciale pour auditionner les personnes concernées. Patrick Ollier, Isabelle Le Callennec et Jean Léonetti se chargeront de cette «instruction contradictoire».

La solution préconisée a cependant suscité un long débat animé par les tenants des sanctions immédiates et par ceux qui souhaitent passer à autre chose. La patience de certains cadres du parti est en effet à bout. Celle d'Éric Ciotti, par exemple. Le député des Alpes-Maritimes n'a pas apprécié que Thierry Solère lui souffle le poste de questeur qui revient à l'opposition. Mardi, Ciotti a demandé que les sanctions prises visent également Marine Brenier, la députée des Alpes-Maritimes proche de Christian Estrosi.

Même ressentiment chez la filloniste Florence Portelli ou chez Daniel Fasquelle. Le trésorier de LR, qui vient de lancer son mouvement Sauvons la droite, entend défendre la parole des militants qui, à l'en croire, «n'en peuvent plus de cette situation et demandent une clarification». Comprendre des exclusions immédiates.

À l'inverse, d'autres souhaitaient urgemment tourner la page et arguaient que les Constructifs et les ministres LR s'étaient d'eux-mêmes exclus du mouvement. Valérie Pécresse, notamment, a plaidé pour que le parti prenne simplement «acte du départ des constructifs» et «passe à autre chose». Un avis que partage Bruno Retailleau. «Je refuse de leur donner le statut de victime, explique le président de la région Pays de la Loire. Nous ne pouvons pas mettre dehors des gens qui ne sont déjà plus chez nous.» Gérard Larcher, aussi, était pressé de passer à d'autres affaires, redoutant que le mouvement macroniste gagne le Sénat à deux mois des élections. Dans un courrier transmis au bureau politique, Christian Estrosi a, lui, mis en garde contre la tentation de transformer le parti en «exécrable congrégation de l'inquisition».

Quant à Laurent Wauquiez, il a joué sa propre partition. Il y a quelques jours, il estimait à propos des constructifs: «ça va comme cela, ils sont allés trop loin». «Dans l'état de faiblesse des Républicains, nous ne pouvons pas nous permettre de ne pas prononcer de sanctions», avait-il confié à des proches. Mais devant la paralysie du bureau politique, le probable candidat à la présidence du parti a choisi de privilégier le compromis, contribuant à l'élaboration du communiqué final.

Au bout de trois heures de débats, les membres du bureau politique sont parvenus à une déclaration susceptible de ne déplaire à personne, à défaut de convenir à tout le monde. Du point de vue des procédures, c'est la solution Accoyer qui a été retenue. À savoir une commission ad hoc dont le rapport permettra de prendre «une décision définitive à l'automne». En attendant, les six personnes concernées sont «suspendues de leurs fonctions exécutives». Ceux qui siègent au bureau politique, à la commission des investitures, à celle des recours ne le pourront plus. Gérald Darmanin est privé de la présidence de la fédération du Nord, Sébastien Lecornu de son poste de secrétaire départemental de l'Eure. La déclaration demande également que les «députés élus avec l'investiture» du parti respectent «leur engagement» et siègent au sein du groupe LR. Sans préciser de délai pour rentrer dans le rang.

Le bureau politique a part ailleurs choisi les dates du scrutin qui doit désigner le prochain président de LR: les électeurs seront convoqués les 10 et 17 décembre, les candidats devront se déclarer avant le 11 octobre. «Nous n'avons pas eu de débat sur la date car les décisions avaient été dealées avant la réunion», maugréait un membre du BP favorable à un report de l'élection. Michèle Alliot-Marie l'avait pourtant prévenu: «Rien n'a changé» chez Les Républicains.

Jean-Baptiste Garat

::: INTERNATIONAL

L'OPINION – 12/07/2017

21 Travailleurs détachés : première victoire judiciaire pour la « clause Molière »



La France qui, après la Pologne et l'Allemagne, envoie le plus grand nombre de travailleurs détachés dans l'UE (près de 190 000) joue gros dans cette histoire.

Paris veut obtenir le maximum de garanties lors de la révision de la directive de 1996. Les groupes politiques du Parlement européen sont en train de rédiger un compromis

Le tribunal administratif de Nantes vient de donner raison à la Région Pays de la Loire en considérant que la clause d'interprétariat introduite dans ses marchés publics pour imposer l'usage du français, n'était pas contraire au droit. La préfète avait saisi le tribunal d'une requête en référé le 22 mai, moins d'un mois après qu'une instruction interministérielle a jugé la clause Molière illégale. L'affaire sera réexaminée sur le fond d'ici douze à dix-huit mois.

Nouvelle épine dans le dossier ultrasensible des travailleurs détachés. Le tribunal administratif de Nantes a rejeté une requête en référé de la préfète des Pays de la Loire visant à supprimer la « clause Molière » introduite par la région pour imposer, si besoin par le biais d'un interprète, l'usage du français sur un chantier public. Dans son ordonnance, la juge considère que les clauses introduites dans l'appel d'offres de la région n'apparaissent pas disproportionnées en raison « de leur double objectif de protection sociale des salariés et de sécurité des travailleurs et visiteurs sur le chantier » et qu'il ne résulte pas du dossier qu'elles s'appliqueraient de manière « discriminatoire ».

« C'est la victoire du bon sens : cette clause permet de protéger à la fois l'emploi local et les travailleurs étrangers qui ne parlent pas français, en luttant contre les effets dévastateurs de la directive sur les travailleurs détachés », a salué le président (LR) de la région, Bruno Retailleau. Mais l'affaire n'est pas terminée. Elle sera réexaminée sur le fond d'ici douze à dix-huit mois. De nouveaux recours, susceptibles de remonter jusqu'au Conseil d'Etat ou à la Cour de Justice de l'UE, pourraient aussi être déposés à travers la France.

Plusieurs régions - Auvergne-Rhône-Alpes, Ile-de-France, Hauts-de-France et Normandie -, toutes de droite, ainsi que des départements, ont également décidé d'imposer la maîtrise du français sur les chantiers publics. Une instruction interministérielle datant du 27 avril juge cette « clause Molière » « illégale », car « discriminatoire » et portant « atteinte au principe d'égal accès à la commande publique », et demande aux préfets qu'elle soit traitée comme telle. Même son de cloche à Bruxelles. « Sur le plan juridique, je pense que cette clause est une discrimination contraire à la législation européenne », avait déclaré la commissaire chargée des Affaires sociales, Marianne Thyssen, dans un entretien accordé en mars au Parisien.

La France qui, après la Pologne et l'Allemagne, envoie le plus grand nombre de travailleurs détachés dans l'UE (près de 190 000) joue gros dans cette histoire. Elle pourrait avoir à payer le prix fort si d'autres pays européens décidaient à leur tour d'appliquer des clauses du même type. « Si l'on impose aux Français qui travaillent en Hongrie, en Suède ou ailleurs de parler le Hongrois, le Suédois ou une autre langue, notre expertise va se trouver malmenée. Il peut y avoir des dispositions qui semblent très malignes au niveau national, encore faut-il qu'elles soient conformes à l'esprit européen », met en garde l'eurodéputée LR Elisabeth Morin-Chartier, co-rapporteuse sur le dossier au Parlement européen.

Equitable. Ces péripéties et difficultés n'empêchent pas les discussions sur la révision de la directive de 1996 d'avancer. Les groupes politiques du Parlement européen sont en train de rédiger un compromis, en prévision du vote en plénière, prévu le 28 septembre. « Nous sommes partis d'une situation où il y avait des positions très différentes pour arriver aujourd'hui à une écoute et une compréhension entre les uns et les autres. C'était le dossier impossible. Mon engagement est d'en faire un dossier possible. Je crois dur comme fer à un accord », explique Elisabeth Morin-Chartier, qui rencontrera le Premier ministre Edouard Philippe avant la fin du mois de juillet.

Les travaux se poursuivent également au sein du Conseil des ministres de l'UE, autour d'un principe désormais accepté par la quasi-totalité des Vingt-Huit : « A travail égal, salaire égal sur le même lieu de travail ». Prenant le risque de faire échouer un compromis qui semblait à portée de main, la France a mis sur la table de nouvelles propositions au mois de juin, afin de s'assurer que la libre prestation de services obéisse à des conditions de concurrence vraiment équitables. Elle propose notamment que soit mis en place un véritable mécanisme de coopération administrative

entre les Etats membres pour lutter contre les fraudes et les abus et que la durée de détachement soit limitée à douze mois et non à deux ans, comme le propose la Commission.

Emmanuel Macron, qui avait fait du détachement l'un des sujets phare de sa campagne, a pu s'en expliquer avec ses homologues du groupe de Visegrad (Pologne, Hongrie, République tchèque, Slovaquie), lors d'une rencontre organisée en marge du Conseil européen du 23 juin. L'objectif était moins de convaincre Varsovie, vent debout contre toute révision des règles en vigueur, que de fissurer le front des pays de l'Est dans l'espoir d'obtenir au plus vite un accord à la majorité qualifiée, si possible dès la fin octobre. Le sujet sera évoqué lors du conseil franco-allemand du 13 juillet, à la fois entre le président de la République et la Chancelière et entre les ministres compétents. Preuve, s'il en fallait, de son caractère hautement prioritaire.

Isabelle Marchais

LE MONDE – 12/07/2017

22 Défense : les pièges de la relation franco-allemande



La coopération entre Paris et Berlin a connu des avancées, mais les cultures militaires restent opposées.

Ce sera la troisième fois en deux mois qu'ils se livrent à l'exercice. Après Berlin, le 15 mai, et à Bruxelles, le 23 juin, Emmanuel Macron et Angela Merkel tiendront une conférence de presse commune, jeudi 13 juillet, à l'Élysée, à l'issue du premier conseil des ministres franco-allemand organisé depuis l'élection présidentielle française. L'occasion pour « M&M », comme les a surnommés la presse, de mettre en scène leur volonté de donner un nouvel élan à la coopération entre les deux pays, en insistant cette fois sur un domaine où Paris et Berlin peuvent afficher une entente relative : celui de la défense. Face aux dossiers économiques et à ceux de la zone euro, « c'est le sujet qui fâche le moins », estime Barbara Kunz, chercheuse à l'Institut français des relations internationales.

En France, où l'on attend depuis des années que l'Allemagne s'investisse davantage dans ce domaine, le gouvernement veut croire qu'il existe « une vraie opportunité » pour « une feuille de route très concrète ». « Le pouvoir actuel à Berlin est très désireux de faire des choses, et le Brexit va en rendre d'autres possibles », estime-t-on au ministère des armées, où l'on pense que l'administration Trump va « pousser les Européens à prendre davantage en main leur sécurité ». En Allemagne, les récentes déclarations d'Angela Merkel semblent aller dans ce sens : « Nous ne savons pas si nous pouvons ou devons, à l'avenir, nous reposer sur les Etats-Unis, ne sachant pas s'ils sont prêts à s'investir autant qu'avant (...) dans la politique de sécurité européenne et dans les missions de maintien de la paix en Afrique », a expliqué la chancelière, le 5 juillet, dans un entretien à Die Zeit.

Base commune à Evreux

La coopération bilatérale de défense a connu quelques avancées récentes. En Afrique, l'Allemagne a renforcé son soutien à la formation des soldats de la force de l'ONU au Mali, la Minusma, contribuant à soulager les opérations françaises. Les deux pays poussent à l'installation d'un vrai QG européen des opérations civilo-militaires. Après l'achat du fusil allemand HK416, qui a remplacé le Famas national, et la fusion des fabricants de blindés KMW et Nexter sont évoqués à Paris des projets communs dans les domaines des drones ou de la santé militaire. Une base commune, à Evreux, va soutenir les avions de transport C130 achetés par les deux pays. Des mutualisations s'organisent autour de l'Airbus A400M.

Mais de lourds obstacles demeurent. La rencontre de jeudi cadre mal avec le calendrier politique allemand, à deux mois et demi des élections législatives du 24 septembre. « Pour les annonces de projets tangibles et surtout pour leur mise en œuvre, il faut attendre que le nouveau gouvernement allemand se mette en place, ce qui veut dire que peu de choses concrètes seront décidées, au mieux avant la fin de l'année », reconnaît Claudia Major, chercheuse à l'Institut allemand de politique internationale et de sécurité.

Berlin attend certes un engagement politique de Paris, un mois après le départ précipité du ministère des armées de la très germanophile et européenne Sylvie Goulard. « En Allemagne, la nomination de Mme Goulard avait été accueillie avec enthousiasme. Avec Florence Parly, qui lui a succédé, les choses sont moins claires, nous sommes dans l'attente », explique Christian Mölling, responsable des questions de défense au DGAP, un think tank berlinois spécialisé dans l'étude des relations internationales.

Mais, au-delà des calendriers politiques, les visions stratégiques ne convergent pas. Les deux pays ont chacun leur partenaire de défense privilégié : le Royaume-Uni pour la France, les Etats-Unis pour l'Allemagne. « Pour la France, le préambule atlantiste du traité franco-allemand de 1963 [rappelant que le but était de réaliser la défense commune dans le cadre de l'OTAN] a tué la relation bilatérale et, pour l'Allemagne, les décisions de De Gaulle ont tué les projets d'armée commune en 1964-1965 », souligne Diego Ruiz Palmer, adjoint au secrétaire général de l'OTAN.

Ainsi, au sein de l'Alliance atlantique, l'Allemagne s'investit dans le concept de « nation cadre » qu'elle a fait adopter en 2014, alors que la France le boude. Il s'agit de réunir des petits pays autour d'un leader, et Berlin travaille ainsi avec quinze alliés, sur des QG déployables, la défense antimissile ou la logistique.

Sur la Russie et l'Afrique, deux sujets sécuritaires majeurs, la France et l'Allemagne ont des approches différentes. Pour Paris, la relation avec Moscou doit rester pragmatique, guidée par les intérêts nationaux. Pour Berlin, elle s'inscrit dans la défense territoriale et l'architecture de sécurité européenne, elle-même fondée sur des règles intangibles, contenues notamment dans la Charte de Paris pour une nouvelle Europe de 1990. Ainsi, pour l'Allemagne, l'envoi de troupes en Lituanie au nom des mesures de réassurance de l'OTAN prises depuis l'annexion de la Crimée est une priorité. Ce n'est pas le cas pour la France.

« Réticences »

Concernant l'Afrique, Paris privilégie une approche sécuritaire pour répondre aux menaces terroristes et au défi migratoire. A Berlin, l'accent est mis sur l'aide au développement.

« L'Allemagne comprend qu'il existe des menaces en Afrique, mais elle se méfie toujours du caractère va-t-en-guerre, trop volontiers interventionniste, de la France », note Mme Kunz. A Berlin, le fait de s'être laissé entraîner dans l'intervention européenne en République démocratique du Congo, en 2006, est un mauvais souvenir. A Paris, le blocage allemand des Awacs de l'OTAN pour la Libye en 2011 démontre le manque de fiabilité de son allié.

« L'Allemagne a beaucoup changé en quelques années, poursuit Claudia Major. Quand elle a décidé d'envoyer des armes aux peshmergas kurdes en Irak, pour combattre l'organisation Etat islamique, en 2014, il n'y a pas eu de débat, ce qui aurait été impensable il y a dix ans. Cela dit, s'ils sont beaucoup plus prêts qu'avant à prendre leurs responsabilités pour protéger l'ordre mondial, les Allemands ont encore des réticences, par exemple à l'idée de combattre seuls sur un théâtre d'opération extérieur. »

Ces différences de culture, héritées de l'histoire, expliquent que, sur le terrain, le hiatus reste total, notamment en raison des règles très restrictives d'engagement de la Bundeswehr : « Pour nous aider vraiment, il faudrait que les avions allemands aient le droit de voler la nuit et au-dessus des populations civiles, et que les militaires allemands puissent ouvrir le feu », résume ironiquement un officier français. Paris déploie 30 000 soldats en opération, Berlin 3 300. C'est plus dans une claire répartition des rôles que la relation pourrait avancer : le G5 Sahel poussé par Paris entre dans l'optique de l'Allemagne, qui soutient des actions de formation et d'entraînement.

« Problème de confiance »

Reste le terrain industriel. Comme l'a montré la vente de sous-marins à l'Australie, en 2016, les deux pays sont en rude concurrence. Les rapprochements sont restés limités. En Allemagne, les industries de défense, relevant du pur secteur privé, sont moins sensibles aux injonctions d'Etat. En outre, les règles d'exportation y sont beaucoup plus strictes qu'en France. Ces dernières

années, plusieurs contrats français, des missiles pour le Qatar ou des blindés pour l'Arabie saoudite, ont buté sur des veto allemands mis à l'exportation de composants, en violation de l'accord Debré-Schmidt (1972) qui les a proscrits. Le patronat allemand du secteur (BDSV) a proposé un nouvel accord, mais les idées concrètes manquent.

« Cela pose un réel problème de confiance pour les projets communs », souligne Barbara Kunz. En cherchant des réalisations concrètes en matière de défense, conclut-elle, la France et l'Allemagne font « le deuxième pas avant le premier », alors qu'il faudrait « commencer par reposer la question stratégique : que veut-on faire dans le monde, avec qui et pourquoi » ?

Thomas Wieder et Nathalie Guibert

LE FIGARO – 12/07/2017

23 Nord Stream 2, la nouvelle guerre froide du gaz



Alexei Miller, directeur général de Gazprom, l'ancien chancelier fédéral d'Allemagne, Gerhard Schröder, et Isabelle Kocher, directrice générale d'Engie, le 24 avril à Paris

Les États-Unis menacent de sanctions les entreprises, dont Engie, qui participent à ce projet de gazoduc entre la Russie et l'Allemagne.

C'est un tuyau de 1200 kilomètres qui est censé filer tout droit à travers la mer Baltique, mais que les circonstances obligent à sinuer à travers les méandres des tensions géopolitiques de l'époque. Nord Stream 2, le jumeau du gazoduc Nord Stream 1, déjà en activité, devrait augmenter dès 2019 de 55 milliards de mètres cubes - soit un tiers de plus environ - la capacité d'exportation de gaz russe vers l'Europe. Mais il est pour l'heure un objet politique, débattu à Moscou comme à Berlin ou Paris, à Washington comme à Bruxelles, Varsovie ou Kiev.

Le 15 juin dernier, le Sénat américain a voté à une écrasante majorité un texte visant à durcir les sanctions imposées à la Russie. Le texte, qui devrait être soumis à la Chambre des représentants cet été, cible les projets de pipeline et les entreprises qui y participent. Si cette loi entre en vigueur, les cinq partenaires du projet Nord Stream 2, dont le groupe français Engie, risquent donc de se voir imposer des mesures de rétorsion, qui seraient à la main du président américain Donald Trump.

La démarche des sénateurs américains a fait du bruit en Europe. Il faut dire que leur texte est sans ambiguïté. Il pose comme objectif politique des États-Unis de «continuer de s'opposer au pipeline Nord Stream 2 du fait de ses effets préjudiciables sur la sécurité énergétique européenne». «Il s'agit d'une ingérence spectaculaire et inacceptable dans les affaires européennes», réagit Isabelle Kocher, directrice générale d'Engie, concernée au premier chef par la menace de Washington. À ses yeux, le principe de sanctions éventuellement mises en œuvre à l'encontre d'entreprises non américaines, concernant un projet non américain, et qui n'implique ni entreprises américaines ni même de dollars pour son financement, est inacceptable. Engie, l'anglo-néerlandais Shell, les allemands Uniper et Wintershall et l'autrichien OMV, partenaires de Nord Stream 2, qu'ils financent à hauteur de 10 % chacun, seraient par exemple susceptibles de se voir interdire de travailler aux États-Unis ou avec des entreprises américaines.

Perspectives alléchantes

Mi-juin, Berlin, Vienne et Paris ont réagi au texte américain. Le gouvernement allemand a été le plus vif. «C'est pour le moins étrange qu'un texte visant à sanctionner le comportement de la

Russie (...) prenne aussi pour cible l'économie européenne. Cela ne doit pas se produire», avait déclaré le porte-parole d'Angela Merkel.

«On a encore franchi un cap dans la prétention extraterritoriale des États-Unis, cette fois dans un dossier de souveraineté européenne!», s'indigne un dirigeant du CAC 40. Les multinationales tricolores s'inquiètent de plus en plus de cette tendance, qui a permis aux États-Unis d'imposer à des entreprises comme BNP Paribas ou Alstom de très lourdes sanctions financières, et en contraint d'autres (comme PSA, Renault ou Total) à des acrobaties pour réinvestir en Iran. Le Quai d'Orsay souligne d'ailleurs à cette occasion «les difficultés que suscitent les législations à portée extraterritoriale».

«Ne soyons pas naïfs: les États-Unis utilisent l'arme politique dans une bataille qui est d'abord commerciale», explique un patron. «La dimension commerciale de cette affaire est explicite», confirme Isabelle Kocher. De fait, le texte voté par le Sénat américain indique que «la priorité du gouvernement américain» doit être «l'exportation de ressources», en l'occurrence de gaz. L'exploitation non conventionnelle qui a fait exploser la production de gaz de schiste aux États-Unis permet désormais à l'Oncle Sam de se voir en nouvelle puissance exportatrice.

Et l'Europe est l'une des régions du monde, avec l'Asie, où cette ambition crée un choc avec celle de la Russie, qui représente 35 % à 40 % des importations de gaz du Vieux Continent. Le marché européen offre des perspectives alléchantes: le gaz y est une énergie d'avenir, appelée à remplacer en partie le charbon, et il faudra compenser la chute de la production en mer du Nord (Royaume-Uni, Pays-Bas notamment). En France, les producteurs américains commencent à se manifester, espérant arriver sur le marché via le terminal de Dunkerque, par exemple.

Divisions européennes

L'offensive américaine contre Nord Stream 2 vient jeter de l'huile sur le feu d'une affaire qui divise profondément les Européens. Début juin, la Commission a demandé à se saisir du dossier pour en négocier au nom de l'Europe les conditions avec la Russie. Fin juin, 13 pays de l'Union ont appuyé cette demande qui devrait faire l'objet d'un vote au Conseil à l'automne. Mais l'Allemagne refuse d'impliquer Bruxelles. Pour Berlin, Nord Stream 2 est un projet commercial, point.

Le gazoduc réveille la fracture Est-Ouest en Europe. Sa mise en service est redoutée par certains pays de l'Est, Pologne en tête, qui craignent une dépendance accrue vis-à-vis du gaz russe. Ce sont eux que les États-Unis, Donald Trump en tête, courtisent le plus assidûment pour leurs exportations de gaz naturel liquéfié. Le conflit ukrainien a accentué la tension, car Nord Stream 2, en doublant la capacité d'acheminement par la Baltique, rend moins crucial le transit par la voie continentale, à travers l'Ukraine justement. Le sujet a été évoqué le 26 juin, à Paris, entre Emmanuel Macron et son homologue ukrainien, Petro Porochenko.

La mise en œuvre des sanctions contre la Russie du fait de l'annexion de la Crimée a d'ailleurs déjà obligé à reconfigurer en avril dernier le projet, dont les partenaires européens ne sont plus actionnaires comme initialement prévu, mais simples financeurs.

Attaqué sur deux fronts, l'un américain, l'autre européen, Moscou s'impatiente. Le ministre de l'Énergie, Alexandre Novak, a dénoncé lundi un «sabotage» des projets d'infrastructures russes.

Dans ce contexte, le vote du Sénat américain peut avoir deux effets très différents. Soit il contribue à cristalliser la tension ; soit, au contraire, il permet de resserrer les rangs européens. Autour de la table de Nord Stream 2, tout le monde n'est ainsi plus forcément hostile à voir la Commission européenne monter à bord de la discussion, afin de peser plus lourd face à Washington. Avec le risque, certes, que cela fasse perdre un peu de temps à un projet rompu aux péripéties diplomatiques.

Bertille Bayart

24 Nouveaux affrontements meurtriers au Venezuela



La violence est montée encore d'un cran ces dernières heures dans le pays d'Amérique du Sud en proie à des manifestations antigouvernementales depuis plusieurs mois. Lundi, un jeune homme de 16 ans est mort alors qu'il manifestait contre le projet d'Assemblée constituante du président Maduro.

Il est devenu le 93e Vénézuélien à perdre la vie en trois mois de débordements et d'affrontements avec les forces de l'ordre. Lundi 10 juillet, un adolescent de 16 ans a trouvé la mort alors qu'il participait aux blocages des partisans à l'opposition contre le projet d'Assemblée constituante du président Nicolas Maduro dans la ville de La Isabelica au nord du pays. Les causes précises de sa mort n'ont pas encore pu être déterminées, mais le ministère public a annoncé l'ouverture d'une enquête. Le secrétaire général de l'Organisation des États américains, Luis Almagro, a condamné «la mort de ce jeune manifestant au Venezuela» dans ces émeutes qui ont fait par ailleurs une dizaine de blessés ce jour-là.

Après plusieurs mois de protestations intensives, l'opposition a de nouveau bloqué lundi les rues de plusieurs villes du pays pour dénoncer le projet d'Assemblée constituante du président Maduro. Il s'agit de désigner une nouvelle assemblée, composée de 545 membres chargés de rédiger la nouvelle constitution du pays. L'idée du projet présidentiel est de les faire siéger à la place des actuels parlementaires, qui représentent l'opposition principale au régime du président chaviste. Les députés opposants accusent cette future assemblée d'être un moyen de les déloger et une manœuvre de Maduro pour s'accrocher au pouvoir. Ce «grand blocage» s'est soldé par un énième affrontement avec les forces de sécurité vénézuéliennes, et la mort du jeune homme.

70 % des Vénézuéliens seraient opposés à la nouvelle Constitution

Des deux côtés, la colère et la frustration semblent avoir fait place à la violence. Neuf militaires ont été grièvement blessés ces derniers jours à travers le pays, selon le commandant de la garde nationale, et un candidat de la majorité présidentielle, José Luis Rivas, a été tué par balle dans la ville de Maracay (centre), alors qu'il défendait sa candidature à la Constituante.

Les partisans antichavistes (du nom de l'ancien président dont Maduro se considère l'héritier) multiplient les actes de désobéissance civile pour accroître la pression sur le gouvernement et le faire renoncer à la formation de cette assemblée. La désignation des 545 membres, dont deux tiers élus au suffrage universel, est prévue pour le 30 juillet, alors que l'opposition organise la tenue d'une consultation populaire symbolique le 16 juillet.

La première dame, Cilia Flores, a répondu à ceux qu'elle considère comme «des fous, des irrationnels, des fascistes» en défendant le projet de son mari, affirmant que «la Constitution apportera la paix». Elle est elle-même, ainsi que son fils, candidate à l'Assemblée constituante. Déjà, selon un récent sondage de l'agence de conseil Datanalisis, 70 % des Vénézuéliens seraient opposés à cette nouvelle Constitution, et 80 % condamnent les agissements et la politique du chef d'État face aux émeutes et au naufrage économique du pays. Même l'Église catholique a, dans un communiqué, sommé le chef d'État à renoncer à son projet face à l'ampleur et la violence des réactions. L'entêtement de Maduro malgré la violence des répressions pourrait faire s'aggraver le nombre de victimes des émeutes.

Emma de Pierrepont

Vous souhaitant une bonne journée.

Bien à vous,

Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

elena.natalitch@medef-idf.fr

www.medef-idf.fr

<https://www.facebook.com/medef.idf>

